

magazine chrétien des droits de l'homme

HUMAINS

numéro 31 / octobre-novembre-décembre 2023

www.acatfrance.fr

ABUS DE POUVOIR

COMMENT LES CHRÉTIENS LUTTENT

EUROPE

Reconnaître
la peine de mort
comme un acte
de torture

PLAIDOYER

Femmes
et défenseures,
la triple peine



ACAT
france

1 FOCUS
Europe : la peine de mort
doit être reconnue
comme un acte de torture
PAGES 3 À 7

2 DÉCODER
France et reste du monde
PAGES 9 À 16

DOSSIER
Abus de pouvoir :
comment les chrétiens luttent
PAGES 17 À 24

3 AGIR
Infos, outils, idées
PAGES 25 À 37

4 MÉDITER
« Regarder ses angoisses en face »
PAGES 38-39

« Tous les êtres HUMAINS
naissent libres et égaux en
dignité et en droits (...) et doivent
agir les uns envers les autres
dans un esprit de fraternité. »

Déclaration universelle
des droits de l'homme, article 1.

HUMAINS EST UN MAGAZINE RÉALISÉ
PAR L'ACTION DES CHRÉTIENS
POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

Directrice de la publication: Bernadette Forhan | Rédacteur en
chef: Barthélemy Dioh | Rédactrice en chef adjointe/responsable
éditoriale: Linda Caille | Comité de rédaction: Linda Caille,
Colette Chanas-Gobert, Barthélemy Dioh, Bernadette Forhan,
Laurence Rigollet, Nathalie Seff, Corinne Weber | Secrétaire de
rédaction: Caroline Izoret-About | Conception graphique & icono:
Coralie Pouget, Bruno Houdou | Ont collaboré à ce numéro:
Gilles Berceville, Jean-François Breyne, Marie-Réginald Lafuma,
Anne Lécu, Christian Krieger, Édith Tartar-Goddet | Impression: Corlet |
ISSN: 2557-1486. Dépôt légal à parution. CPPAP n° 1127 G 82814
| ACAT-France, 7, rue Georges-Lardennois, 75019 Paris |
www.acatfrance.fr | 01 40 40 42 43 | Crédit de couverture: Valentine
Cuny-Le Callet. Les articles signés par des contributeurs externes
engagent uniquement leurs auteurs et pas nécessairement l'ACAT-France.



Des remarques sur votre magazine?
Contactez : humains@acatfrance.fr

ACAT
france

Encarts jetés :
enveloppe de Noël de l'ACAT-France
et encart « offre découverte » La Croix.



édito

DE LA LÉGITIMITÉ À L'URGENCE

Vu les réalités d'abus de pouvoir et de violences
sexuelles en leur sein, les Églises et les
communautés chrétiennes sont-elles crédibles?

La question est légitime et urgente pour
une association chrétienne telle que l'ACAT-France.
Ce numéro d'*Humains* aide à réfléchir à trois
postures pour faire contrepoids à la décrédibilisation
des institutions chrétiennes.

Veiller: lutter contre les violences et les abus exige
une vigilance permanente qui contribue à faire
respecter les droits humains, à prévenir les transgressions
et à soutenir les personnes qui en sont victimes.
Édith Tartar-Goddet rappelle que cette vigilance
est une responsabilité qui doit faire sortir de l'asphyxie
de l'entre-soi. Anne Lécu souligne également
que toute personne « instituée » au nom d'une autorité
spirituelle doit « redoubler de vigilance ».

Résister: par fidélité à l'Évangile, à l'exemple de chrétiens
engagés comme Franz Jägerstätter, nous sommes appelés
à résister aux communautés et aux personnes dont
les choix, d'action ou bien d'immobilisme, pèsent sur
le respect de la dignité humaine en toute circonstance.
C'est pourquoi l'ACAT-France a interpellé, dans
sa tribune du 31 mars 2023 publiée dans *La Croix*,
la Conférence des évêques catholiques de France
sur sa « posture attentiste » face aux injustices subies
par les personnes victimes de violences sexuelles.

Espérer: pour continuer à espérer, la foi chrétienne
invite à l'écoute de la Parole de Dieu, à l'attention
accordée aux plus vulnérables et à la mémoire
de l'horizon de notre existence en Dieu. La cohérence
entre nos paroles et nos actes est vitale. « *À ceci, tous
vous reconnaîtront pour mes disciples : à l'amour que vous
aurez les uns pour les autres* » (Évangile de Jean 13,35).

Que notre engagement à l'ACAT-France nous aide
à veiller, à résister, à espérer et à aimer, au cœur de notre
société et de nos communautés chrétiennes.

KATHERINE SHIRK LUCAS,
théologienne, enseignante à l'Institut catholique de Paris,
membre de la commission Théologie de l'ACAT-France.

1

FOCUS

Humains
est un magazine
d'information et
un magazine d'action.
Pétitions, appels
à mobilisation
et à correspondance...
Dans cette
rubrique « Focus »,
nous vous incitons
à vous mobiliser
pour une personne
en danger ou une
situation analysée
dans chaque numéro.
Signez, participez,
diffusez, postez
pour bâtir avec
l'ACAT-France
un monde plus juste
et plus digne.

Dans ce numéro,
écrivez à Roberta Metsola,
présidente du Parlement
européen, pour lui
demander de reconnaître
la peine de mort comme
un acte de torture.

Illustration de couverture :

Valentine Cuny-Le Callet. Dans le cadre
du programme de correspondance avec
les détenus aux États-Unis de l'ACAT-France,
elle correspond avec Renaldo McGirth, prisonnier
dans le couloir de la mort. Elle publie avec lui,
en 2022, le roman graphique *Perpendiculaire*
au Soleil, qui retrace leur amitié. L'ouvrage
est lauréat du prix BD Fnac France Inter 2023.



MONDE

J'AGIS POUR L'ABOLITION UNIVERSELLE DE LA PEINE DE MORT

Reconnaître que cette pratique est assimilable à une forme
de torture aux multiples facettes (de la condamnation
à l'exécution) et interdite par le droit international, c'est
faire un pas de plus vers l'abolition universelle.

À l'occasion de la 21^e journée mondiale contre
la peine de mort, l'ACAT-France demande
au Parlement européen de reconnaître la peine
de mort comme un acte de torture, interdit
selon l'article 3 de la Convention européenne
des droits de l'homme.



Repères

LE CONTEXTE

Depuis 21 ans, le 10 octobre, la Coalition mondiale contre la peine de mort, dont l'ACAT-France est membre, observe la journée mondiale contre la peine de mort. En 2023, pour la 21^e édition, la thématique analysée était le lien entre peine de mort et torture, à plusieurs niveaux : procès équitable, conditions de détention et d'arrestation, et enfin méthodes d'exécution de la peine. La peine de mort et la torture sont deux sujets brûlants qui suscitent de vifs débats dans le monde. Ces pratiques ont été utilisées à différentes époques et dans différentes cultures, mais, aujourd'hui, de nombreux pays ont aboli la peine de mort et interdit la torture en raison de considérations éthiques et juridiques.

CHIFFRES CLÉS

112 pays ont aboli la peine capitale pour tous les crimes

9 pays ont aboli la peine de mort pour les crimes de droit commun seulement, exception faite des crimes commis en temps de guerre

23 pays peuvent être considérés comme abolitionnistes en pratique, parce qu'ils n'ont procédé à aucune exécution depuis au moins dix ans et semblent avoir pour politique ou pour pratique établie de s'abstenir de toute exécution

L'ACAT-FRANCE AGIT

• L'ACAT-France s'engage pour les condamnés à mort par son programme de correspondance. Ces échanges permettent aux prisonniers, souvent atteints du syndrome du couloir de la mort (souffrance liée à l'attente de l'exécution), de se projeter hors d'eux-mêmes et de lutter contre le processus de déshumanisation de leur détention. La relation directe et l'amitié des correspondants leur sont essentielles pour rester debout.

Les conditions de détention et d'exécution des condamnés à la peine capitale engendrent des souffrances physiques et psychologiques qui s'apparentent à de la torture.

légitimes, inhérentes à ces sanctions ou occasionnées par elles.» La peine de mort est la sentence prononcée par un tribunal pour certains crimes graves, conduisant à la mise à mort du condamné par l'État.

UNE FORME DE TORTURE PSYCHOLOGIQUE

Il est important de noter que la torture est strictement interdite par le droit international, et que les États qui la pratiquent peuvent faire face à des sanctions internationales. La peine de mort, en revanche, est encore légalement appliquée dans certains pays. Étant une sanction légale, elle ne peut être considérée comme un acte de torture au regard de la définition donnée par la *Convention contre la torture*.

Toutefois, l'application de la peine de mort peut entraîner, pour les condamnés, des conditions psychologiques et physiques assimilables à des peines et traitements cruels, inhumains et dégradants (PTCID).

La peine de mort peut être considérée comme une forme de torture psychologique pour plusieurs raisons. La peur constante et l'incertitude de l'exécution, la longueur de la procédure d'appel et l'angoisse quant à son propre sort peuvent entraîner une détresse psychologique extrême. L'isolement et le confinement contribuent à un isolement social qui peut avoir des effets psychologiques graves, tels que l'anxiété, la dépression, voire la psychose. Par ailleurs, les condamnés à mort sont souvent au courant de la date et de la méthode de leur exécution. Cette anticipation peut entraîner une angoisse et une détresse mentales graves (*lire Humains n° 25, p. 18-19*).

ET POUR L'ENTOURAGE ?

Il est important de noter que ces conséquences psychologiques s'étendent, au-delà du détenu, à sa famille, à ses proches, mais également aux personnes impliquées dans le processus judiciaire. L'entourage proche d'un condamné est bien sûr terriblement affecté par le chagrin de perdre un être cher. Mais il souffre aussi, comme le détenu, de l'anticipation de l'exécution et de la longueur des procédures. Cela est bien mis en évidence dans ce témoignage de la sœur d'un condamné à mort en Malaisie : « *L'exécution de Pannir était prévue pour le 24 mai 2019. Ce fut un bouleversement émotionnel sans nom. Nous étions tellement bouleversés que nous avions à peine la force d'entrer dans la salle d'audience et de nous asseoir. Un sentiment d'impuissance nous a envahis, car nous avons réalisé que nous étions incapables d'empêcher ou de modifier la situation. Physiquement présentes, mais mentalement assiégées, nos âmes imploraient un miracle de Dieu.* »

Enfin, le risque d'exécuter une personne innocente peut provoquer un traumatisme psychologique extrême, tant pour le détenu que pour les personnes engagées dans le système judiciaire.

DES RISQUES BIEN RÉELS DE TORTURE

De nombreuses organisations de défense des droits humains affirment que ces effets psychologiques constituent une forme de torture et de traitement inhumain, en violation de la *Convention européenne des droits de l'homme*. Sur le plan →

4 UNION EUROPÉENNE

LA PEINE DE MORT DOIT ÊTRE RECONNUE COMME UN ACTE DE TORTURE

TEXTE MARIA DONATELLI, directrice du pôle Programmes et plaidoyer de l'ACAT-France jusqu'en août 2023

L'Union européenne est depuis longtemps au premier rang de la lutte contre la peine de mort, en l'interdisant sur son territoire et en exigeant des États tiers une utilisation très restrictive, décrite dans le détail dans les *Lignes directrices de l'UE concernant la peine de mort*, publiées pour la première fois en 1998. Si les limites imposées au recours à la peine capitale sont très strictes, l'Europe doit encore se prononcer sur le fait que la peine de mort constitue un acte de torture.

En droit international, la torture et la peine de mort sont deux notions distinctes et ne sont pas considérées comme équivalentes. La torture est définie par le droit international, notamment par la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1984.

« Par torture, on entend tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne (...) par un agent de la fonction publique ou toute autre personne agissant à titre officiel ou à son instigation ou avec son consentement exprès ou tacite. Ne sont pas considérées comme constituant des actes de torture les douleurs ou souffrances résultant uniquement de sanctions

→ physique maintenant, le lien entre la peine de mort et la torture réside dans le risque de torture ou de mauvais traitements au cours de l'enquête et du procès, en particulier dans les pays où le bilan en matière de droits humains est douteux et où l'État de droit est faible.

Certains condamnés à mort ont déclaré avoir été soumis à la torture ou avoir fait des aveux sous la contrainte pendant les interrogatoires, ce qui a conduit à des condamnations injustifiées et à des erreurs judiciaires. Enfin, l'acte tortionnaire peut dériver de la méthode d'exécution adoptée. Dans le contexte des droits humains, l'interdiction de la torture

« L'application de la peine de mort peut entraîner des conditions assimilables à des traitements cruels, inhumains et dégradants. »

6 s'étend à l'ensemble du processus menant à une exécution, y compris le traitement pendant la détention, l'accès à une représentation juridique et la manière dont l'exécution elle-même a lieu.

Les organisations et organes internationaux de défense des droits de l'homme ont toujours appelé à l'abolition de la peine de mort en raison du risque inhérent de violation du droit à la vie et de la possibilité de souffrances physiques et psychologiques qu'elle implique.

DES PRATIQUES INCOMPATIBLES AVEC L'INTERDICTION DE LA TORTURE

Aujourd'hui, une grande partie de la communauté internationale est consciente du lien étroit entre la peine capitale, la torture et les peines et traitements cruels, inhumains et dégradants. Les jurisprudences régionales, nationales et internationales reconnaissent de plus en plus ce lien.

En octobre 2022, la rapporteure spéciale de l'ONU sur la torture, Alice Edwards, et le rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, Morris Tidball-Binz, ont déclaré que de plus en plus de méthodes d'exécution qui provoquent douleurs et souffrances aiguës sont jugées incompatibles avec l'obligation de s'abstenir de pratiquer la torture et d'infliger de mauvais traitements.

En décembre 2022, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (*lire Humains n° 30, p. 16*) s'est exprimée contre la Tanzanie « en raison de la nature intrinsèquement inhumaine de l'isolement et de la torture psychologique qu'il implique ».

Mais la démarche la plus importante dans cette direction est celle accomplie par l'Union européenne. Elle s'appuie sur des mesures clés : interdiction du commerce de certains biens utilisés pour infliger la peine de mort ou la torture ; utilisation



Agissez

À l'occasion de la 21^e journée mondiale contre la peine de mort, l'ACAT-France invite ses militants et militantes à interpeller la présidente du Parlement européen, Roberta Metsola, pour lui faire part de leur préoccupation quant à la persistance de la peine de mort dans le monde. Cette pratique est en effet assimilable à une forme de torture, avant et après la condamnation, et jusqu'à l'exécution. Si la torture est totalement interdite par le droit international, la peine de mort est encore tolérée, alors qu'elle est intrinsèquement incompatible avec cette interdiction. L'ACAT-France et ses adhérents insistent donc pour que le Parlement européen reconnaisse enfin la peine de mort comme un acte de torture et mette tout en œuvre pour parvenir à l'abolition inconditionnelle de ce châtiment cruel, inhumain et dégradant, qui contrevient à la *Convention européenne des droits de l'homme*.



👉 POUR AGIR, ENVOYEZ ET DISTRIBUEZ LES CARTES ACTIONS

de la politique commerciale pour promouvoir les droits de l'homme ; soutien aux organisations de la société civile ; résolutions et débats au Parlement pour condamner les actions des pays qui continuent de pratiquer la peine de mort, etc. Dans l'analyse de la relation entre peine de mort et torture, le Parlement européen est l'instance internationale qui a placé la première pierre nécessaire à faire de la peine de mort un acte de torture selon le droit coutumier : dans sa résolution de 2015, il affirme en effet que « la peine de mort représente la peine la plus cruelle, la plus inhumaine et la plus dégradante qui soit et qu'elle viole le droit à la vie tel qu'il est consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme, que les conditions dans les couloirs de la mort infligent des souffrances psychologiques extrêmes et que l'exécution est une agression physique et mentale ».

Huit ans après cette importante déclaration, l'Union européenne se doit de mener la mobilisation visant à reconnaître et faire reconnaître la peine de mort comme une forme de torture physique et psychologique. ♦

3

questions à...

AURÉLIE PLAÇAIS,
directrice de la Coalition mondiale
contre la peine de mort

Pourquoi la peine de mort n'est-elle pas encore reconnue comme un acte de torture ?

A. P. : La peine de mort n'est, à ce jour, tolérée par le droit et les standards internationaux que dans la mesure où elle n'est imposée que pour les crimes les plus graves et appliquée de manière à causer le moins de souffrance possible. En revanche, l'interdiction de la torture est une norme impérative de droit international, ce qui signifie qu'elle est universelle et qu'elle est acceptée et reconnue par tous les États. En analysant les jurisprudences et doctrines nationales, régionales et internationales, on constate que la peine de mort a déjà été reconnue comme une forme de torture aux différents stades de son application, mais qu'elle ne constitue pas un acte de torture en soi.

Est-ce que la communauté internationale peut faire avancer la bataille pour cette reconnaissance ?

A. P. : La peine de mort en elle-même devrait être considérée comme une forme de torture en toutes circonstances. Si la communauté internationale a décidé par le passé que les châtiments corporels constituent des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, même lorsqu'ils sont prononcés comme sanctions légales, il n'y a aucune raison de ne pas considérer la peine de mort de la même manière, car on pourrait la voir comme la pire forme de châtiment corporel. L'idée que la peine de mort est intrinsèquement incompatible avec l'interdiction de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants est partagée par une grande partie de la communauté internationale, de la société civile et du monde universitaire, et elle gagne du terrain au sein des juridictions nationales et régionales.

Comment la Coalition mondiale contre la peine de mort participe-t-elle à cet effort ?

A. P. : En 2022, pour ses 20 ans, la Coalition mondiale avait dédié la 20^e journée mondiale contre la peine de mort à cette question. En 2023, la 21^e journée mondiale a poursuivi l'élan amorcé en 2022 pour faire comprendre le lien entre l'application de la peine capitale et la torture ou les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (PTCID).



Depuis la journée mondiale de 2022, plusieurs avancées ont eu lieu et il faut continuer sur cette lancée : la déclaration commune, en octobre 2022, des rapporteurs spéciaux de l'ONU Alice Edwards et Morris Tidball-Binz sur la relation entre application de la peine de mort et interdiction absolue de la torture ; le même mois, le président de la Commission des droits de l'homme du Pakistan a publié une déclaration démontrant que l'application de cette peine équivaut

« Depuis la journée mondiale 2022, plusieurs avancées ont eu lieu et il faut continuer sur cette lancée. »

à de la torture ; en novembre 2022, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a adopté la résolution n° 544 dans laquelle elle exhortait notamment « les États parties à la Charte africaine qui maintiennent encore la peine de mort à mettre pleinement en œuvre le droit à la vie, le droit à la dignité humaine et l'interdiction de la torture » ; en décembre 2022, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples a rendu deux arrêts concernant la condamnation à la peine capitale en Tanzanie de Marthine Christian Msuguri et de Ghati Mwita – la Cour a jugé que l'imposition d'une peine de mort viole l'article 5 de la Charte africaine, relatif au droit à la dignité humaine (et donc à l'interdit de la torture), a estimé que l'impact psychologique d'une condamnation à mort constitue un traitement inhumain et dégradant, et a exhorté les autorités tanzaniennes à modifier les lois relatives à la peine de mort. ♦

🐦 **TENEZ-VOUS INFORMÉ :** @WCADP

L'ACAT-FRANCE EN QUELQUES MOTS

La torture : un mot qui glace. D'innombrables souffrances pour des milliers d'êtres livrés à l'imagination des bourreaux. En ce moment même. Dans plus de la moitié des pays du monde.

En 1974, deux femmes protestantes ont dit : « *Plus jamais !* » Elles croyaient en Dieu, elles croyaient en l'être humain. Elles ont fondé l'ACAT. Une ONG qui mobilise chrétiens de toutes confessions et personnes de bonne volonté pour faire vivre l'espoir d'un monde sans torture ni peine de mort.

NOTRE MISSION

- Lutter contre la torture
- Abolir la peine de mort
- Protéger les victimes
- Défendre le droit d'asile

NOTRE FORCE

- 27 500 membres (adhérents et donateurs)
- 222 groupes agissant en France
- L'œcuménisme et la spiritualité au service de la dignité
- L'appartenance à la FIACAT, réseau international des ACAT

NOS MOYENS D'ACTION

- Veiller, enquêter, dénoncer et témoigner
- Informer et sensibiliser
- Interpeller et faire pression
- Agir en justice
- Assister les victimes et leurs familles
- Prier en soutien aux victimes

ACAT
france

www.acatfrance.fr



@ACAT_France



ACAT France



acat_france

Pour Noël, offrez un abonnement à HUMAINS !

Je souhaite offrir un abonnement d'un an (soit 4 numéros) au magazine Humains à :

Nom et prénom du bénéficiaire _____

Adresse _____

Mail _____

Téléphone _____

Envoyez votre chèque à l'ordre de l'ACAT-France, accompagné de ce bulletin, à l'adresse suivante :

ACAT-France – Magazine Humains –
7, rue Georges Lardennois 75019 Paris

ou je m'abonne sur Internet :

<https://jesoutiens.acatfrance.fr/abonnement>

Nous respectons vos données personnelles. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont destinées aux services de gestion et aux tiers mandatés par l'ACAT-France à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées et pour l'envoi de votre reçu fiscal. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez demander à ce qu'elles ne soient pas communiquées à d'autres organismes. Pour toutes ces demandes, contactez l'ACAT-France : 01 40 40 42 43 / dpo@acatfrance.fr

PHOTO S_PHOTO/SHUTTERSTOCK



2

DÉCO- DER



10

EN BREF

Dans le monde

© GUEPEUR DENIS SASSOU / AFP PAULINE TOURNIER/HANS LUCAS/AFP XOSE BOUZAS / HANS LUCAS VIA AFP



14

REGARD / MONDE

Un pacte franco-saoudien au mépris des droits humains



12

REGARD / FRANCE

Adultes, enfants
en situation de demande
d'asile : quelles nouvelles ?

16

FONDAMENTAUX

Qu'est-ce que
l'obéissance ?



En image

«Trop de personnes, fuyant les conflits, la pauvreté et les catastrophes environnementales, trouvent dans les flots de la Méditerranée le rejet définitif de leur quête d’un avenir meilleur», a déploré le pape François lors de son allocution à Marseille le vendredi 22 septembre, devant la basilique Notre-Dame-de-la-Garde. «Nous sommes à un carrefour: d’un côté, la fraternité, de l’autre, l’indifférence, qui ensanglante la Méditerranée.» Il a martelé: «Ou la culture de l’humanité et de la fraternité, ou la culture de l’indifférence – chacun pour soi.»

DÉFENSEURS :
DES DROITS
EN DANGER

La Cour interaméricaine des droits de l’homme (CIDH) a enregistré au moins 126 meurtres de personnes défenseuses des droits humains en 2022. Au cours des quatre premiers mois de 2023, on compte déjà 33 meurtres. Dans certains pays de la région, l’impunité dans ces cas dépasse les 90 %. Au regard de ce contexte, la CIDH et l’ONU ont publié un communiqué appelant les autorités à respecter pleinement leur obligation d’enquêter de manière impartiale et efficace sur les violations commises à l’encontre des défenseurs des droits humains, en prenant comme première hypothèse le lien possible entre ces actes et le travail qu’ils effectuent.

VIOLENCES
POLICIÈRES
AU BRÉSIL

Une opération policière menée dans l’État de São Paulo a fait au moins 16 morts. Cette opération a été lancée le 28 juillet dans la municipalité de Guarujá, après l’assassinat d’un policier par des membres du crime organisé opérant dans la région. Le gouverneur de l’État a salué le travail de la police, malgré des indices clairs de représailles. Selon les données de l’État de São Paulo, le nombre de décès causés par des policiers a augmenté de 26 % au cours du premier semestre 2023.

ANGOLA : UNE RÉPRESSION
SOUS SILENCE

Selon l’Unita (Union pour l’indépendance totale de l’Angola), parti d’opposition historique, plus de 130 personnes auraient été tuées par les forces de l’ordre lors de manifestations depuis l’arrivée au pouvoir du président João Lourenço en 2017. L’ONG Human Rights Watch (HRW) a enquêté sur la mort par balles d’une quinzaine d’opposants depuis le mois de janvier 2023, dont la responsabilité incomberait à la police. D’après l’ONG, cette dernière aurait aussi, durant cette période, arrêté et détenu arbitrairement des centaines d’activistes, d’artistes et de manifestants pacifiques afin de limiter la vague de protestation populaire contre le gouvernement et ses politiques d’austérité. Cette répression ne fait l’objet d’aucune préoccupation de la part des instances internationales et des partenaires économiques de ce riche pays pétrolier.

SOUDAN: UN
APPEL LANCÉ
AU CONSEIL
DES DROITS
DE L’HOMME

Le 1^{er} septembre 2023, 114 ONG africaines et internationales ont adressé un courrier aux représentants permanents des États membres et observateurs du Conseil des droits de l’homme des Nations unies. Elles leur demandent de convoquer une session extraordinaire du Conseil sur la situation au Soudan depuis qu’un conflit armé a éclaté à Khartoum et dans d’autres régions du Soudan le 15 avril 2023, entre l’armée



nationale et les paramilitaires. Ces organisations appellent à la création d’un mécanisme indépendant d’enquête sur les violations des droits humains commises au Soudan afin que leurs responsables répondent de leurs actes devant la justice.

LBD : UNE ÉTUDE INQUIÉTANTE

Des médecins ont analysé les cas de 152 personnes reçues aux urgences en Île-de-France et déclarant avoir été blessées par des lanceurs de balle de défense (LBD) pendant des manifestations des Gilets jaunes. Plus de la moitié ont été blessées à la tête ou au cou, alors que la doctrine d’emploi des LBD prévoit que les tirs doivent être dirigés vers le torse et les membres. Des consignes qui semblent donc ne pas avoir été suivies dans des dizaines de cas. Les médecins-urgentistes alertent : « Il apparaît que ces armes non létales sont loin d’être inoffensives, et nos résultats contribuent à la discussion concernant leur usage dans des manifestations. »



ARABIE
SAOUDITE:
DES CRIMES
CONTRE
L’HUMANITÉ?

Après de nombreux recueils de témoignages, d’analyses de vidéos et d’images satellitaires, l’ONG Human Rights Watch a révélé que les migrants éthiopiens tentant de pénétrer dans le riche royaume du golfe par sa frontière avec le Yémen sont régulièrement attaqués par les gardes-frontières saoudiens. On dénombrerait ainsi au moins 430 morts au cours des quatre premiers mois de l’année 2022. Ces attaques, « généralisées et systématiques », pourraient être qualifiées de crimes contre l’humanité, selon l’organisation.

41 organisations
interpellent
le préfet du Nord

En septembre dernier, 41 organisations ont interpellé le préfet du Nord au sujet des difficultés rencontrées lors des renouvellements de titre de séjour. Faute de nouvelles de l’administration, des personnes en situation régulière basculent en situation irrégulière entre deux titres de séjour et perdent leurs droits.

Source : La Cimade



ADULTES, ENFANTS EN SITUATION DE DEMANDE D'ASILE: QUELLES NOUVELLES?

Au printemps 2023, plusieurs événements ont montré le pouvoir de mobilisation des citoyens pour la défense des droits des personnes demandeuses d'asile : manifestation massive en février et mars à Marseille contre la loi Darmanin, mobilisation en Normandie en juin contre une arrestation dans une église, à Mayotte en mai contre les expulsions... Le droit à l'asile est toujours un sujet brûlant.

TEXTE CORINNE WEBER, membre du Comité directeur de l'ACAT-France

La discussion au Conseil européen de certains dispositifs menace les personnes demandeuses d'asile et vulnérables (enfants, mineurs non accompagnés, survivants de torture ou de traite, familles).

Dans le numéro 29 du magazine *Humains* (p. 4-7), nous évoquons l'absurdité du recours accru aux procédures accélérées pour le traitement des demandes d'asile. Mais la France n'est pas seule à développer des idées pour biaiser le droit d'asile. Depuis quelque temps, certains États membres de l'Union européenne cherchent à faire revivre une proposition additionnelle sur l'«*instrumentalisation*», présentée en 2021, qui leur permettrait de déroger à leurs obligations en cas d'«*instrumentalisation présumée de migrants*», compromettant ainsi l'harmonisation et le système commun. Le Conseil européen tente désormais de fusionner son contenu avec une autre proposition, le règlement dit de «*crise et force majeure*» – inspiré de la crise du coronavirus –, afin de créer un règlement relatif aux crises, aux forces majeures et à l'instrumentalisation.

UNE MANŒUVRE QUI PORTE ATTEINTE AU DROIT D'ASILE

Avec cette manœuvre, les États membres créeraient trois régimes dérogatoires : crise, «*force majeure*» et «*instrumentalisation*», donc. Des situations qui ne sont que vaguement définies, voire pas du tout. Des dérogations supplémentaires et de grande portée sont en cours de discussion, à un moment où le principal défi du système d'asile européen commun est le manque de respect des obligations juridiques, dans un contexte de renaissance florissante des nationalismes. Si elle est adoptée, la proposition aura un effet préjudiciable significatif sur les droits fondamentaux des personnes qui cherchent à obtenir une protection en Europe. Ce dispositif aura plusieurs conséquences : une réduction de l'accès à l'asile à cause de périodes d'enregistrement retardées, d'un accès restreint à des conseillers juridiques et d'un risque accru de refoulements ; un plus grand nombre de demandes d'asile seront gérées dans le cadre de procédures frontalières de second ordre ; une augmentation de la rétention des personnes aux frontières – y compris de mineurs non accompagnés et de familles –, grâce à l'élargissement des délais et du champ

d'application personnel des procédures d'asile et de retour à la frontière ; des conditions d'accueil, matérielles et de soins insuffisantes pour atteindre le seuil de la dignité humaine, en particulier pour les personnes vulnérables, dont les enfants ou les survivants de torture ou de traite.

"L'ANNÉE DES RÉFUGIÉS"

Ces adaptations prennent la forme de procédures simplifiées et de modifications de la durée des délais : un retard s'installe dans l'offre d'un hébergement, dans le versement d'une aide financière, de l'aide à la santé, et, au final, sous un emballage nominatif différent, ce sont les mêmes conséquences. Par exemple, en France, la procédure accélérée n'ouvre pas droit à l'hébergement. On constatait déjà en juillet 2023 que l'intégration des réfugiés est freinée par les délais excessifs de délivrance des actes d'état civil (délai moyen de 309 jours en 2022), ce qui compromet lourdement le traitement des requêtes. Sur le plan des statistiques, 139 205 premières demandes d'asile et 19 057 demandes ultérieures ont été enregistrées en 2022 sur notre territoire, soit une hausse de 27 % par rapport à 2021 (+31 % pour les premières demandes et +12 % pour les demandes ultérieures), selon le ministère de l'Intérieur.

« En France, l'intégration de réfugiés est freinée par les délais excessifs de délivrance des actes d'état civil. »

À l'échelle mondiale, les déplacements forcés ne cessent d'augmenter, dépassant les records établis l'année précédente, avec notamment plus de 40 millions de réfugiés et demandeurs d'asile fin 2022. Comme cité dans l'état des lieux 2023 du Forum des réfugiés, «*en Europe, l'année 2022 pourrait être appelée "l'année des réfugiés"*». Selon le Haut-Commissariat aux réfugiés de l'ONU, le nombre de demandes d'asile dans le monde s'élevait à 4,9 millions en 2022. Comme si les années et les décennies précédentes n'avaient été qu'un entraînement. ♦

La France épinglée pour son traitement des enfants

Laisser un mineur sans hébergement est une atteinte à l'intérêt supérieur de l'enfant. Le Comité des droits de l'enfant, dans une décision en date du 25 janvier 2023, a conclu à la violation par la France de plusieurs des droits garantis par la *Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)*. En parallèle, les observations

finales du Comité des droits de l'enfant pour le sixième examen périodique de la France ont été publiées le 2 juin. Parmi ses recommandations, et pour la seconde fois en 2023, le Comité enjoint à la France d'adopter des mesures urgentes, notamment pour les mineurs non accompagnés et les enfants ultramarins.

« La France doit considérer ces mineurs comme des enfants à protéger jusqu'à la fin des procédures d'évaluation de l'âge, y compris judiciaires. » Le Comité appelle plus généralement la France à prendre les mesures nécessaires à la mise en application concrète de la *CIDE* en France

et à ériger l'intérêt supérieur de l'enfant en considération primordiale dans l'ensemble des politiques publiques. L'État français devait informer le Comité des mesures prises afin de donner effet à ses constatations dans un délai de 180 jours. Ce délai est arrivé à son terme le 25 juillet dernier, mais aucune communication n'a été faite en ce sens.

UN PACTE FRANÇO-SAUDIEN AU MÉPRIS DES DROITS HUMAINS

TEXTE ÉLIAS GEOFFROY, responsable Programmes et plaidoyer
Afrique du Nord et Moyen-Orient de l'ACAT-France

Alors que l'Arabie saoudite continue sa politique de répression et de violations massives des droits humains, la France joue un rôle de premier plan dans la stratégie de *whitewashing* (blanchiment) du pouvoir en place pour mieux effacer son caractère arbitraire et cruel.

Le *whitewashing* consiste à mettre en place différentes stratégies – culturelles, commerciales, politiques – pour « blanchir », passer sous silence ou même faire « oublier » l'arbitraire, les crimes ou les positions choquantes d'un pays. Le régime saoudien s'investit largement dans cette vaste entreprise de communication, voire de manipulation.

Il voudrait par exemple faire « oublier » le cas de huit jeunes hommes issus de la minorité chiite, poursuivis pour leur participation à des manifestations contre le régime qui se sont déroulées depuis le printemps arabe de 2011, comme l'ACAT-France le rappelait lors de la dernière Nuit des Veilleurs (*lire notre compte-rendu p. 26*). Un autre cas, celui d'Abdullah Al-Huweiti, illustre particulièrement bien cet arbitraire : il a été condamné à mort pour le braquage d'une bijouterie et le meurtre d'un soldat intervenu au même moment, le 6 mai 2017, alors qu'il n'avait que 14 ans. L'adolescent a pourtant été vu, par des témoins et des caméras de surveillance, à un autre endroit lors de l'attaque.

DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX BAFOUÉS

L'Arabie saoudite a ratifié la *Convention relative aux droits de l'enfant* de l'ONU, qui prévoit à son article 37.a que la peine capitale ne peut être prononcée pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de 18 ans à l'époque des faits pour lesquels elles sont jugées. Le pouvoir saoudien a par ailleurs édicté en 2018 une loi mettant fin à la peine de mort pour les personnes mineures au moment des faits, et un décret royal de 2020 est venu élargir l'application de ce texte. En réalité, certaines exceptions font que l'abolition de la peine de mort n'est pas complète pour les mineurs, contrairement aux engagements internationaux du pays, et, dans les faits, les autorités saoudiennes ne respectent pas leur propre loi.

De son côté, la France fait de la protection et de la promotion des droits de l'enfant et de l'abolition de la peine de mort deux axes fondamentaux de sa diplomatie. Elle continue pourtant à soutenir le prince héritier, Mohammed ben Salman, surnommé MBS, qui officie comme dirigeant de facto, malgré une disgrâce internationale après l'assassinat barbare du journaliste opposant Jamal Khashoggi le 2 octobre 2018 dans les locaux du consulat saoudien à Istanbul.

LE CHOIX ACTIF DE L'ALLIANCE

Paris devient même le principal allié occidental du royaume. Le Président Emmanuel Macron a été le premier dirigeant occidental à briser le boycott qui isolait MBS en le rencontrant en décembre 2021 à Djeddah, avant de le recevoir à l'Élysée en juillet 2022 pour son premier retour sur le continent européen. En juin dernier, MBS a passé neuf jours dans la capitale française. Au programme : deux rencontres avec le Président Macron ; la participation au Sommet pour un nouveau pacte financier ; l'organisation du forum d'investissement franco-saoudien ; le lancement de la candidature de l'Arabie saoudite pour l'exposition universelle de 2030 lors d'un gala sur le champ de Mars ; la signature de gros contrats au salon du Bourget ; l'ouverture d'un bureau parisien du fonds souverain saoudien... Autant de signes qui montrent la place que la France a prise et cherche activement à maintenir auprès de l'Arabie saoudite.

Dernier signal, la nomination très politique de l'ancien ministre des Affaires étrangères et de la Défense, Jean-Yves Le Drian, à la tête de l'Agence française de développement d'Al-Ula, un organisme entièrement financé par l'Arabie saoudite, en charge de la mise en valeur de ce site archéologique et de sa région dans le nord-ouest du pays, un des nombreux projets pharaoniques de MBS. Il faut dire que la France est l'un des principaux partenaires du plan stratégique



Le 16 juin 2022, Emmanuel Macron a reçu le prince héritier saoudien Mohammed ben Salman à l'Élysée.

saoudien lancé par MBS, Vision 2030, qui cherche à réduire la dépendance du pays de ses revenus pétroliers en diversifiant son économie, voire en la libéralisant.

DE GRANDS SERVICES RENDUS AU RÉGIME SAUDIEN

La France s'est particulièrement investie sur les secteurs du divertissement et du tourisme : le montant des contrats dans ces domaines excède la valeur des exportations d'armes françaises vers l'Arabie saoudite. Une posture et des opérations qui contribuent, malgré les déclarations du Président français, à blanchir le régime de ses crimes et violations des droits humains en lui donnant une image progressiste et positive. Depuis 2020, le Rallye Dakar se déroule par exemple dans le royaume saoudien, l'itinéraire de la course traversant des sites de Vision 2030 tels que celui d'Al-Ula, le projet touristique de luxe Red Sea ou la ville futuriste Neom.

Mais ce sont surtout les lobbyistes et agences de communication françaises qui rendent de grands services au régime saoudien. L'ancien ambassadeur et désormais lobbyiste Maurice Gourdault-Montagne est ainsi chargé de promouvoir la candidature de l'Arabie saoudite à la Coupe de monde de football en 2030, ainsi qu'à l'exposition universelle qui se tiendra la même année. Un autre communicant de renom, Richard Attias, préside depuis 2017 le Future Investment Initiative Institute, surnommé « Davos

du désert ». Ce forum et son organisation sont directement financés par le fonds d'investissement public saoudien et servent de vitrine commerciale à Vision 2030.

UN PACTE FAUSTIEN

Des agences de communication, comme Publicis et Havas, travaillent également pour le régime afin d'améliorer la perception de ce pays en Occident. La plupart de ces sociétés de lobbying et de communication entretiennent des relations étroites avec les élites politiques françaises, et nombre de leurs dirigeants et collaborateurs ont servi de conseillers politiques aux autorités françaises.

La France fait donc le choix d'ignorer le caractère répressif du régime et de ses violations massives des droits humains au profit des retours économiques obtenus ou espérés de contrats dans différents secteurs jugés stratégiques, comme la défense, la culture et le divertissement. Cependant, outre la dimension profondément immorale de ce pacte faustien, il y a un véritable danger à soutenir cette politique : cela crée des risques de dépendance pour notre souveraineté économique, énergétique et stratégique, mais aussi un risque sécuritaire en faisant passer la France pour un soutien actif de l'un des régimes les plus répressifs et violents de la région. ♦



Pour aller plus loin

Nos amis saoudiens, d'Audrey Lebel, Grasset, 2023, 304 p., 22 €.

Une enquête inédite sur les relations franco-saoudiennes et sur l'aveuglement de la France sur les crimes de Riyad.



QU'EST-CE QUE L'OBÉISSANCE?

SENS

◆ Se soumettre à la volonté de quelqu'un, à un règlement, exécuter un ordre. Céder à une incitation, un sentiment ; obéir à ses instincts. En psychologie sociale, il est question d'obéissance lorsqu'un individu adopte un comportement différent parce qu'un autre individu, perçu comme une source d'autorité, le lui demande ou impose.

ET DANS LES RELIGIONS?

◆ Les références et rappels à l'obéissance sont permanents dans toutes les religions, notamment monothéistes. Dans la religion catholique, l'obéissance est un élément essentiel de la vertu de justice. C'est l'une des trois vertus évangéliques, avec la pauvreté et la chasteté. Obéir permet d'accéder à la liberté véritable. Désobéir à la loi de Dieu

est un péché. Les auteurs de violences ou d'abus au sein des Églises font usage de ce devoir d'obéissance pour imposer le silence à leurs victimes. *« L'obéissance volontaire, animée par l'Amour, c'est la liberté. »* Jacques Ellul (1912-1994)

CE QUI COMPTE?

◆ L'obéissance est affaire de valeur accordée à la demande par celui qui la reçoit. Plus la valeur est élevée, plus la demande obtient satisfaction. Ce qui donne une valeur sûre à une demande est sa légitimité.

POURQUOI OBÉIR?

◆ Obéir implique le respect et l'écoute, mais aussi le passage à l'action. Et c'est exactement ce qui est attendu : que les actions témoignent de l'attention et du respect accordés aux ordres donnés. Lorsque l'obéissance est parfaite, il est possible

de punir tout acte de désobéissance. *« L'obéissance à la loi est un devoir : mais, comme tous les devoirs, il n'est pas absolu, il est relatif ; il se repose sur la supposition que la loi part d'une source légitime, et se renferme dans de justes bornes. »* Benjamin Constant (1767-1830)

EXCEPTION!

◆ L'état de nécessité et la légitime défense autorisent la désobéissance pour éviter un danger grave. La Constitution française, se référant à la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789, reconnaît dans son article 2 le droit imprescriptible de la résistance à l'oppression.

DÉSOBÉISSANCE

◆ Dans un état de droit, chaque citoyen est tenu de respecter la loi. Ce principe s'oppose aux actes de désobéissance civile. Le refus d'obéir, c'est la résistance passive. *« La résistance passive est la seule voie que les hommes respectueux des lois et pacifiques peuvent emprunter sans faire violence à leur conscience. »* Mohandas Karamchand Gandhi (1869-1948)

ABUS DE POUVOIR COMMENT LES CHRÉTIENS LUTTENT

Veiller, résister, espérer

Dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles et les abus de pouvoir au sein des Églises chrétiennes, des personnes et des collectifs résistent pour faire valoir leurs droits de citoyens et de fidèles. Ce dossier donne des outils psychologiques et bibliques pour prendre du recul, tout d'abord sur ses propres comportements et ses jugements. Il rappelle des figures chrétiennes contemporaines qui sont entrées dans une résistance légitime et exemplaire.



CE DOSSIER EST ILLUSTRÉ PAR VALENTINE CUNY-LE CALLET

Respect des droits humains dans les Églises

La loi About-Picard du 12 juin 2001 (art. 223-15-2 et 3 du Code pénal) a introduit dans le droit positif la protection de la victime adepte mise en état de faiblesse par des pratiques psychologiques et physiques propres à la manipulation mentale. Selon les termes

de cette loi, une secte est *« un groupement qui poursuit des activités ayant pour but ou pour effet de créer, de maintenir ou d'exploiter la sujétion psychologique ou physique des personnes qui participent à ces activités (...) par l'exercice de pressions*

graves ou réitérées ou de techniques propres à altérer [leur] jugement ». L'article 223-15-2 vise spécifiquement, dans son alinéa second, le *« dirigeant de fait ou de droit du groupement qui poursuit des activités ayant pour*

but ou pour effet de créer, de maintenir ou d'exploiter la sujétion psychologique ou physique des personnes qui participent à ces activités ». La mise sous emprise est donc bien un délit pénal que la loi condamne (*lire également p. 20-21*).

DROITS HUMAINS

« CHACUN COURT
LE RISQUE DU DÉNI »

ENTRETIEN AVEC **ÉDITH TARTAR-GODDET**, psychologue clinicienne et psychosociologue
PROPOS RECUEILLIS PAR **LINDA CAILLE**, rédactrice en chef adjointe d'*Humains*.

Comment des individus éduqués peuvent-ils un jour faire des choses insensées, tout cela parce qu'un guide ou un accompagnateur spirituel le leur a ordonné ? Comment peuvent-ils faire taire leur esprit critique ? Nous pouvons tous être victimes, tant l'esprit humain est manipulable. L'actualité montre que les Églises et les communautés religieuses sont des lieux à risque.



Un problème systémique

Créée en 2018, la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église catholique (Ciase) a enquêté pendant deux ans et demi sur des violences sexuelles commises par des membres du clergé sur des enfants et des adultes depuis 1950. En octobre 2021, elle a rendu son rapport : 485 pages et 2 500 annexes qui regroupent chiffres, témoignages et recommandations pour réformer l'Église catholique et mettre fin au phénomène « systémique » des violences sexuelles.

aient été entendues, cela fait contrepoids à la décredibilisation de l'Église catholique. Nous avons besoin de ce travail de différenciation entre le Bien et le Mal. Ce travail de vigilance, toutes les Églises en ont besoin, et c'est un travail complexe.

Dans votre dernier livre, vous expliquez que le conflit est une bonne chose, en distinguant conflit et violence. Pourtant, lorsqu'un scandale émerge, par exemple dans une Église, l'unité doit être protégée. Quelle différence faites-vous entre le conflit et la division ?

É. T.-G. : Je distingue le conflit de la violence. Le conflit est une manière de communiquer avec l'autre sur le mode du désaccord, de l'opposition ou de la provocation. Le conflit fait partie des relations humaines, y compris dans les relations de couple ou entre parents et enfants. Le conflit qui s'exprime sous la forme du désaccord, dans le respect des personnes, a sa

place dans les relations, tout comme les interactions bienveillantes et attentives. Dans le conflit, une victime sent quand elle a pu discuter et être accueillie par l'autre qui n'a pas le même avis. En revanche, le conflit peut déboucher sur une division, qui a quelque chose à voir avec la violence, puisqu'elle veut détruire des personnes psychologiquement ou bien détruire des relations, ou le fonctionnement d'un groupe. Dans ce cas, les victimes sentent la différence entre conflit et violence : elles peuvent être pétrifiées par la violence des propos, des gestes ou des attitudes. Soit elles implorent, soit elles explosent. Si l'entourage est attentif, il voit la différence. Cette violence est inacceptable dans tous les lieux, il faut la traiter ou la prévenir.

Les Églises sont-elles alors des lieux comme des partis politiques, des ONG ou des associations de loisirs ?

É. T.-G. : On vient à l'église parce que l'on est en quête spirituelle et donc on se met en position d'ouverture, d'humilité. Les personnes qui commettent des actes de violence dans les Églises savent que les fidèles y sont vulnérables (*lire p. 28-29*). Elles cherchent à entrer pour ensuite agir librement et de manière inappropriée. C'est le risque de l'Église et personne ne le dit. Être en confiance dans l'Église n'est pas un acquis au long cours, cela se construit. En Église, en groupe, dans une communauté, chacun a à répondre de ce qui se passe autour de lui. ♦



Pour aller plus loin

Quand la toute-puissance s'invite dans l'Église, d'Édith Tartar-Goddet, Olivétan, 2020, 234 p., 16 €.

Selon vous, nous sommes tous responsables de la permanence des situations d'abus en famille, en association ou en communauté. Comment alors lutter contre le déni et la banalisation du mal ?

Édith Tartar-Goddet : L'individu doit manifester une vigilance permanente et discerner que ce qu'il voit et entend correspond à son éthique de respect. Une éthique personnelle de responsabilité, c'est questionner ce que l'on fait en fonction de ce qui est juste pour soi. L'éthique se distingue de la morale, qui concerne la collectivité. L'éthique, chacun la construit en permanence. Je ne suis jamais sûre d'être sur le bon chemin, je peux dévier. Nous pouvons tous nous laisser anesthésier par le fonctionnement d'une organisation comme une paroisse ou une association. Refuser, ne pas voir les dysfonctionnements, c'est humain ; mais, si on les voit, alors on doit se positionner. Chacun court le risque du déni, c'est-à-dire ne pas reconnaître ce que l'on a vu, ou de l'indifférence, donc ne pas réagir. Notre vigilance doit être interrogée. Je crois que si la violence existe dans les Églises, c'est bien pour que les fidèles restent vigilants et ne se satisfont pas de l'entre-soi. La violence surgit pour alerter les fidèles sur le confort dans lequel ils risquent de s'installer en Église.

Les chrétiens sont-ils plus disposés que d'autres à mettre leurs responsables sur un piédestal ?

É. T.-G. : En France, nous restons dans une société très hiérarchisée, au sein de laquelle la parole de l'expert est une parole admirée, attendue, reconnue et qui développe chez



© DR

ceux qui écoutent une attitude de confiance a priori. C'est étrange ! C'est le résultat de siècles de pouvoir de la royauté et de l'Église catholique – les deux étaient liés. Le fidèle, comme le citoyen ou le consommateur, a tendance à suivre et à tout accepter. Même les protestants ont perdu leur culture de résistance au conformisme ambiant. Dans ce contexte, c'est facile de laisser une personne prendre le pouvoir et dominer l'Église parce qu'elle est intellectuellement brillante, fait réfléchir et est dévouée à la communauté ; c'est au moins ce qu'elle laisse croire le plus longtemps possible. Pour moi, il s'agit

de phénomènes d'emprises dans lesquels les chrétiens se laissent prendre (*lire nos « Fondamentaux », p. 16*).

En France, les Églises ont-elles perdu leur crédibilité dans la lutte contre les abus de toutes sortes ?

É. T.-G. : La violence fait malheureusement partie des relations humaines. Dans une société mutante comme la nôtre, dans laquelle l'individu s'autoconstruit, cette violence liée à la toute-puissance humaine s'installe de plus en plus fréquemment dans les Églises. La figure exemplaire dans notre société, ce n'est pas la personne névrosée qui s'interroge tout le temps, c'est l'homme puissant qui sait et a raison sur tout. Voilà la figure développée par la société de consommation. Ce qui pose problème, c'est le silence sur les faits ou de vouloir faire taire ceux qui parlent. La faute est là à mon avis, et quand les Églises se conduisent de cette manière, elles ne sont plus crédibles. Que le travail de la commission Ciase (*lire encadré*) ait été médiatisé et que les associations de victimes

MANIPULATION

L'EMPRISE ET SES CONSÉQUENCES

TEXTE ANNE LÉCU, religieuse dominicaine et médecin en milieu carcéral

L'abus commis dans un contexte religieux atteint le plus profond de l'être humain. Cette trahison prive la victime du sens qu'elle donne à son existence, la désoriente et la fait paniquer. Anne Lécu décrit l'emprise possible au cœur d'une vie « spirituelle ».

Je ne pratique pas d'accompagnement spirituel, pour la simple et bonne raison que je n'y suis pas formée, et que la qualité de « religieux » ne donne aucune espèce de compétence pour pratiquer cet exercice très délicat qui consiste à se tenir un pas derrière, dans la compagnie d'un autre qui tente de mettre en cohérence sa vie au nom de l'Absolu qu'il cherche, et devant Lui. Ceci étant, qu'est-ce que l'emprise et qu'est-ce que la vie « spirituelle » ?

RÉORDONNER LES COORDONNÉES DE L'EXISTENCE

Dominique Salin, jésuite, a abondamment montré que la question de la « spiritualité » est finalement très contemporaine. Avant la Première Guerre mondiale, on parlait de dévotion ou de piété. Un philosophe contemporain, Jan Patočka, voit la naissance de la vie spirituelle quand quelqu'un commence à questionner ce qui auparavant allait de soi : les situations problématiques et le bouleversement qu'elles créent, faute de réponses toutes faites, jusqu'à la conviction qu'« *on ne peut pas vivre comme cela !* » sont le principe de la vie spirituelle. La vie spirituelle naît donc dans quelque chose comme un retournement, qui peut passer inaperçu. Ce peut être la découverte d'une passion pour la musique dont quelqu'un, un jour, décide de faire sa vie : « *Je ne peux pas vivre sans cela.* » Ce peut être le sacrifice de son confort pour un engagement plus vaste, au nom de convictions écologiques et de l'urgence à préserver l'environnement pour ceux qui nous suivront. Ce peut être aussi un choix religieux, quelle que soit sa forme, d'ailleurs, mais au nom d'une conviction qui est toujours celle-ci : « *Je ne peux plus vivre comme avant, je ne peux plus vivre sans cela.* »

Pour les chrétiens, la rencontre de la figure du Christ, une fois qu'elle a eu lieu, a quelque chose de cette couleur. Et parce qu'elle devient à son tour absolu, elle réordonne les coordonnées de l'existence autour d'un acte de foi

souvent vulnérable : « *Je crois, viens en aide à mon incrédulité.* » (Marc 9, 24) L'accompagnement spirituel, quelle que soit sa forme, se tient dans ce lieu-là, profondément intime – le plus intime, peut-être –, le lieu de notre plus grande liberté et de notre plus grande vulnérabilité, car c'est là que l'on se fie, sans filet, à la parole d'un autre, plus insaisissable que le vent.

PRENDRE LE POUVOIR SUR LE PLUS INTIME DE L'AUTRE

Comprendre le processus de l'emprise est nécessaire, car c'est parce qu'il y a emprise qu'il y a abus de pouvoir, atteinte au bien ou à la personne, abus sexuel, ou viol. Il s'agit d'assujettissement. Il peut être discutable de parler d'abus spirituel, puisque l'emprise est en soi de nature spirituelle, en ce qu'elle vise à prendre le pouvoir sur le plus intime de l'autre, son corps, sa liberté, son identité et sa conscience. Le processus de l'emprise a été très bien décrit, par exemple par Jean-Pierre Jougl⁽¹⁾. Il s'agit de l'exercice d'un pouvoir

« C'est l'emprise qui rend vulnérable, et non la vulnérabilité qui conduit à l'emprise. »

totalisant voire totalitaire qui conduit un conducteur déviant (un gourou) à rassembler entre ses mains la totalité des pouvoirs temporels, nécessairement séparés dans une démocratie (les trois pouvoirs normatif, exécutif et judiciaire), au nom de l'autorité absolue qu'il est censé détenir d'un pouvoir



Anne Lécu a soutenu en 2010 une thèse de philosophie pratique sur les soins en prison. Elle est coautrice avec Bertrand Lebouché de l'ouvrage *Où es-tu quand j'ai mal*, publié en 2005 aux Éditions du Cerf.



Pour aller plus loin
« *Du spirituel et du psychologique* », de Dominique Salin, dans *Études* N° 4182, février 2013.

spirituel. La confusion de ces trois pouvoirs entre les mains d'un seul (ou d'un petit groupe) lui donne une légitimité qui rend impossible toute remise en question à l'intérieur du groupe. C'est parce que le chef est investi du pouvoir absolu découlant du cumul qu'il est paradoxalement légitime aux yeux des membres du groupe de nature sectaire ! Autrement dit, et pour prendre le raisonnement à rebours, toute personne qui est investie d'un pouvoir spirituel – un prêtre, un pasteur –, toute personne « instituée » au nom d'une autorité spirituelle doit redoubler de vigilance, car elle peut insidieusement glisser dans un abus de pouvoir destructeur pour autrui.

RECONNAÎTRE LES SIGNES

Certaines expressions pourraient nous alerter sur un danger d'abus de pouvoir dans un cadre spirituel, lorsqu'une personne s'interroge en vérité sur le plus intime de sa vie : « *Dans ce groupe, on peut vivre sa foi comme nulle part ailleurs* », « *Cette communauté, c'est ma nouvelle famille* », « *Sens-toi libre* », « *L'Esprit saint me dit que...* ». Dom Dysmas, prieur général de la Grande Chartreuse, rapporte la confiance d'une personne qui a la bonne idée de répondre : « *Dis "je" au lieu de "l'Esprit saint"* ». »

L'emprise commence toujours par une relation de confiance et par une phase de séduction : le groupe ou l'accompagnateur paraît exceptionnel, brillant, entouré de personnes magnifiques. C'est l'emprise qui rend vulnérable, et non la vulnérabilité qui conduit à l'emprise. Après la phase de

séduction, de *love bombing*, un isolement progressif commence, sous des prétextes anodins : « *Tu es un être à part, tu as besoin de recul.* » Puis, petit à petit, la personne victime va être affaiblie, par de multiples exercices de piété ou d'ascèse, ou encore une activité débordante qui ne lui laisse pas le loisir de réfléchir à ce qui lui arrive, tout cela au nom de l'obéissance ou d'un idéal à atteindre, réservé aux âmes d'élite – le tout accompagné d'un enseignement doctrinal qui enracine ces convictions d'être « *à part* ». À ce moment-là, émettre une critique, c'est pécher, c'est être coupable, dangereux, puni. Il n'est plus possible de douter et de penser, sauf à fuir ou être banni. Au nom de la foi, l'emprise est un abus de pouvoir spirituel en ce qu'il conduit à détruire entièrement la personne qui la subit ; détruire sa conscience, sa liberté et parfois, même, la conduire au suicide ou la tuer (*lire p. 16*). Les drapeaux rouges existent, il nous faut ouvrir les yeux pour les voir. « *Ce que le sens commun et les gens normaux refusent de croire, c'est que tout est possible* », écrivait Hannah Arendt⁽²⁾. ♦

(1) Jean-Pierre Jougl est avocat honoraire et ancien vice-président de l'Unadfi. Avec son épouse Sonya, psychologue clinicienne, il a été à l'initiative du diplôme universitaire « *Emprise sectaire et processus de vulnérabilité* ».

(2) Le Système totalitaire, d'Hannah Arendt, Seuil, Points Essais, 2002.

DE L'OBÉISSANCE À LA DÉSOBÉISSANCE

RÉSISTER, UNE
ATTITUDE LÉGITIME

TEXTE MARIE-RÉGINALD LAFUMA, théologienne ET GILLES BERCEVILLE, théologien.
Les deux auteurs sont rattachés à l'Institut catholique de Paris.

L'obéissance est une notion incontournable pour les chrétiens, en référence au Christ qui obéit au Père jusqu'à la mort. Dans le livre de la Genèse, la désobéissance est la source du péché et de la déchéance de la condition humaine. Si, pour les fidèles, la question de l'obéissance à Dieu est un fait, celle de l'obéissance à ses ministres en est un autre.

L'unité des communautés et de toute l'Église apparaît aux chrétiens comme la réalité la plus sainte, demandée par Jésus à ses disciples, et pour eux au Père : « *Ce que je vous commande c'est de vous aimer les uns les autres (...) Père... qu'ils soient un comme nous sommes un.* » Au service de l'unité, un disciple de Jésus devrait être prêt à aller jusqu'à donner sa vie à la suite de son maître. Après avoir demandé à Pierre de « *paître ses brebis* », Jésus lui fait entrevoir jusqu'à quelle forme d'assujettissement le conduira ce service de l'unité : « *Quand tu étais jeune, tu nouais ta ceinture et tu allais où tu voulais ; lorsque tu seras devenu vieux, tu étendras les mains et c'est un autre qui nouera ta ceinture et te conduira là où tu ne voudrais pas.* » (Jean, 15, 12 ; 17, 11 ; 21, 18) On comprend alors la valorisation de la vertu d'obéissance dans les traditions chrétiennes. Il en résulte une difficulté à comprendre et à accepter une attitude qui lui semble contraire : la résistance – aux orientations communautaires, aux supérieurs des communautés.

L'ÉPREUVE DU FACE-À-FACE

Et pourtant, au sein même des communautés, la résistance à l'égard de ceux qui exercent l'autorité, à l'égard des tendances collectives, n'est-elle pas aussi parfois requise par la fidélité au Christ ? Évidemment oui et, sur ce point, l'Évangile, dont on vient de voir l'importance qu'il donne à l'unité et à l'obéissance, ne nous laisse pas non plus sans ressource. Partons de l'Évangile selon Matthieu. Nous y voyons Jésus donner forme à travers un enseignement varié à la communauté de ses disciples : il leur enseigne la foi et la prière, l'esprit de service et le pardon, les exigences de la mission. Or, une lecture attentive nous révèle qu'il les initie aussi à une pratique de la résistance au sein même

des communautés, à l'épreuve d'un face-à-face où les avis se heurtent et opposent les personnes, éventuellement les simples membres à leurs responsables. Cela ne ressort-il pas clairement de la rencontre du Christ avec la Cananéenne ? (Matthieu 15, 21-28)

L'épisode se situe entre les deux récits de multiplication des pains. Jésus se retire en terre païenne. Voici qu'une femme, une Cananéenne, vient à sa rencontre et lui demande la guérison de sa petite fille, cruellement possédée par le démon. Jésus réagit de manière étonnante : contrairement à son comportement ordinaire, il ne répond rien à celle qui est en détresse. Les disciples interviennent : qu'il mette fin à ses cris ! Jésus répond de manière très solennelle, en se réclamant de l'autorité divine elle-même : il n'a été envoyé qu'aux brebis d'Israël. La femme vient se prosterner devant lui. Jésus répond qu'on ne jette pas le pain aux chiens ! De l'intelligence et du cœur de la Cananéenne jaillit alors cette trouvaille : va pour le pain, elle ne demande que les miettes, ces miettes dont on nous a dit à la fin du récit de la multiplication des pains qu'il en restait des paniers pleins. Jésus loue alors la foi de la Cananéenne et l'exauce.

NOUER UN DIALOGUE EN REFUSANT DE SE TAIRE

La Cananéenne s'est vu opposer le cœur fermé des disciples et la soumission de Jésus à ce qui apparaissait comme la volonté du Père. Elle n'a pas cédé. Elle a fait face. Elle a rebondi merveilleusement, sans arrogance, mais avec détermination. Cette confrontation lui a permis de donner le meilleur d'elle-même, tout son amour et sa foi, et à Jésus d'anticiper un salut qu'il voulait non seulement pour les « *foules* » d'Israël (Mt 14, 14), mais pour la « *multitude* » des humains (Mt 26, 28).



La résistance de la Cananéenne est donnée en exemple. Elle s'oppose aux préjugés des disciples, et même à un ordre qui semblait venir de Dieu. Elle provoque un conflit, un redoublement de cris et de hurlements. Mais elle instaure aussi, à travers cette situation pénible, une relation vraie entre Jésus et elle. Une relation d'humain à humain, d'écoute mutuelle, de recherche sinueuse du bien, qui ne ferme pas les yeux sur les difficultés, mais s'y attaque et finit pas les surmonter, qui assume les tensions lourdes, sans agressivité, mais aussi sans rien céder de l'essentiel de ses propres convictions.

Le dialogue noué à travers le refus de consentir et de se taire qu'a opposé la femme de Canaan au comportement et aux paroles de Jésus, n'a-t-il pas fait éclore – pour elle comme pour lui – quelque chose de comparable à « *ce nouveau sens jailli des plus profonds abîmes de notre détresse* » dont parlait l'autrice Etty Hillsum au camp de Westerbork ?

Résistant au
régime hitlérien

Pasteur et théologien protestant allemand, Dietrich Bonhoeffer s'est opposé à l'influence nazie dans les Églises protestantes de son pays. Il est mort à 39 ans, pendu par les nazis dans le camp bavarois de Flossenbürg. Son influence intellectuelle est déterminante. Aujourd'hui, sa personne et sa pensée intéressent à nouveau, dans le cadre d'une foi en dialogue avec un monde sans Dieu.



© DR

→ Dans le même contexte historique que celui de cette dernière – la détresse créée par la férocité nazie et la Guerre mondiale –, Franz Jägerstätter a laissé le témoignage de sa résistance, en opposition à un régime politique mortifère, mais aussi à contre-courant de sa communauté ecclésiale.

REFUSER DE REJOINDRE LA PRUDENCE

En 1938, à la veille du referendum organisé pour entériner l'annexion de leur pays par les nazis, les évêques d'Autriche diffusaient une déclaration officielle reconnaissant « avec satisfaction que le mouvement national-socialiste avait fait et continuait à faire des choses remarquables sur le plan de la reconstruction sociale et économique, ainsi que dans le domaine des politiques sociales pour le Reich et le peuple allemand... »

Cinq ans après cette déclaration qu'il considérait comme une nouvelle trahison de Judas, le 1^{er} mars 1943, Franz Jägerstätter, un paysan autrichien catholique, se présente aux autorités militaires nazies et leur déclare qu'il refuse de servir dans l'armée parce qu'il rejette le

Une vie cachée

La vie et l'engagement de Franz Jägerstätter ont été adaptés au cinéma en 2019 par le cinéaste américain Terrence Malick, sous le titre *Une vie cachée*. Reconnu coupable de trahison par le régime hitlérien, Franz Jägerstätter est passible de la peine capitale. Néanmoins, porté par sa foi et son amour pour sa femme, Fani, et ses enfants, Franz demeure un homme libre.



« Pouvez-vous m'assurer que je ne commettrai pas de péché grave en rejoignant les armées hitlériennes ? » – « Non, je ne peux pas t'assurer cela », lui répond le prêtre – « Donc je ne me rétracte pas », conclut Franz.

DEVENIR HUMAIN

« S'étant renoncé, librement, il a offert sa vie, gardant une conscience droite dans la fidélité à l'Évangile, et pour la dignité de la personne humaine », dira de Franz Jägerstätter quelque 70 ans plus tard le pape Benoît XVI. Ce qui avait été dénoncé par sa communauté comme entêtement absurde et présomptueux est finalement devenu pour elle inspiration et réconfort.

Il n'y a pas de vie humaine sans dialogue. C'est à travers celui-ci que « l'homme devient homme pour un autre homme », comme l'écrit le théologien Jürgen Moltmann. Il n'y a pas de dialogue vrai entre les personnes et dans les communautés qui ne fasse courir le risque du dissentiment et qui ne puisse donc conduire à l'épreuve de la résistance. Les communautés chrétiennes reçoivent la tâche de former des disciples heureux de servir leurs sœurs et leurs frères, mais il leur revient aussi de former des membres capables de résister à leurs sœurs et à leurs frères, quand il en va de l'Évangile et de la dignité humaine. ♦

24 « Pour triompher, le mal n'a besoin que de l'inaction des gens de bien. »

Edmund Burke, homme politique et philosophe irlandais

national-socialisme en raison de ses convictions religieuses. Il est conduit à Berlin, au même moment et dans la même prison que le théologien luthérien Dietrich Bonhoeffer. Le 6 juillet, le tribunal de guerre du Reich condamne Franz à la peine capitale. On envoie auprès de lui sa femme et le prêtre de sa paroisse. Le prêtre s'efforce une dernière fois de convaincre Franz de changer de position. De rejoindre la prudence de ses évêques et de ses proches. Fixant le prêtre, Franz lui dit :

Podcast: Tu ne te tairas point

Pendant plus d'un an, en France, les journalistes Lila Berdugo et Salomé Parent-Rachdi ont rassemblé des témoignages de victimes qui accusent des rabbins de violences physiques et psychologiques. La plupart d'entre elles racontent

pour la première fois les traumatismes qu'elles ont vécus. À travers trois profils de rabbins prédateurs, l'enquête remonte jusqu'aux plus hautes instances du judaïsme en France, pour mettre au jour une omerta qui dure depuis de nombreuses

années et révéler les mécanismes de silenciation propre au judaïsme. Un travail remarquable d'investigation et d'écoute des victimes, produit par Paradiso Media et Slugnews, disponible sur toutes les plateformes d'écoute.



AGIR AVEC L'ACAT



28
EN AVANT

Les Églises sont-elles crédibles ?



32

RETOURS SUR ACTIONS

Bonnes et mauvaises nouvelles à travers le monde

26

QUOI DE NEUF ?

Messages, infos, outils, idées pour militer



30

EN CAMPAGNE

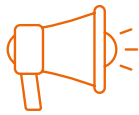
Femmes et défenseuses, la triple peine

36

CULTURE

Nous aimons *Le Roi déçu* – *L'Exercice compliqué de la gouvernance*, de Marie-Laure Durand





AGIR

QUOI DE NEUF ?

Éteindre la flamme de l'Espérance

Il est un passage biblique qu'il est important de nous rappeler et de méditer dans notre engagement au sein de l'ACAT-France :

celui de la parabole de la paille et de la poutre. L'*Appel à la vigilance* lancé en 2021 nous appelait à être vigilants aux dérives liées essentiellement aux réseaux sociaux, à tout ce qui pouvait être une atteinte à la dignité de l'Autre et un obstacle au vivre-ensemble en société. Nous qui dénonçons les atteintes aux droits humains, comment ne pas nous alerter de trouver au sein de nos communautés des bergers déguisés en moutons, mais qui sont en fait des loups? Comment prévenir des dérives humaines malsaines au sein même de nos communautés? Et quelle Espérance apporter alors aux victimes?

Dans un premier temps, avant de désigner un « coupable », s'interroger sur ce que je n'ai pas dit, pas vu ou pas fait pour mettre en pleine lumière des actions inacceptables, des paroles blessantes et disqualifiantes. Le silence est complice de l'obscurité et combien de fois nous sommes-nous tus, et, ce faisant, avons-nous éteint la flamme de l'Espérance? Actuellement, la démarche entreprise au sein des communautés est bien celle d'offrir un espace de parole, d'expression de la souffrance à ceux qui ont subi. C'est une première étape, mais, en soi, elle ne suffit pas.

Qualifier les faits et les dénoncer est nécessaire pour les victimes et, ensuite, cheminer à leurs côtés pour leur reconstruction. Être attentifs à toutes les dérives et trouver ensemble des chemins de restauration. Pour que l'histoire ne se répète pas, il nous faut apprendre à discerner ces situations qui peuvent devenir maltraitantes et dégénérer. Tout cela existe au sein de nos Églises, mais parfois aussi au sein de nos groupes, de nos régions et nous nous devons d'y être attentifs. Pour ce faire, il faut nous former, faire appel à des « professionnels », en développant notre empathie afin de discerner tout ce qui pourrait porter atteinte à l'intégrité de l'Autre.

Le Christ nous commande de nous aimer les uns les autres comme Il nous a aimés. Ce n'est donc pas chez l'être humain un élan « naturel » ; mais parce que nous sommes ses disciples, nous sommes tenus d'y aspirer avec une exigence individuelle.

DOMINIQUE LOUVET,
responsable de la commission nationale
d'Animation

VOS ACTIONS PORTENT LEURS FRUITS!

La Nuit des Veilleurs 2023 a été un nouveau succès! D'abord, pour le nombre d'événements organisés (182), pour les dons versés (1 620 €), pour le nombre de bougies allumées (222) et pour

les courriers de soutien déjà reçus; mais également pour les bonnes nouvelles annoncées.

À ce jour, 2 042 courriers ont été reçus à l'ACAT-France pour Floriane Irangabiye (Burundi), ainsi que pour Jean-Rémy Yama (Gabon). Nous avons pu vous donner, sans

danger pour eux, les adresses auxquelles envoyer vos courriers de soutien à Kenia Hernández (Mexique), Yonny Ronay (Mexique), Prageeth Eknaligoda (Sri Lanka), Nguy Thi Khanh (Vietnam), Jalal, Abdullah, Yousef, Hassan, Ali Jaffar, Jawad, Ali Hassan, Mahdi (Arabie saoudite), et Mohamed Ramadan et Hussein Ali Moosa (Bahreïn).

Très vite, trois bonnes nouvelles nous sont parvenues: la libération de Nguy Thi Khanh, celle de Mohamed El Baker, avocat et défenseur des droits égyptien, soutenu depuis plusieurs années par les Veilleurs de l'ACAT-France, et une amélioration des conditions de détention de Kenia Hernández, désormais dans le même pavillon que ses camarades de lutte.

Soyez-en remerciés!



ON PARLE DE NOUS

🔍 **POUR RETROUVER CES RESSOURCES MÉDIA SUR INTERNET, TAPEZ « ACAT » ET LES MOTS-CLÉS SUIVANTS SUR VOTRE MOTEUR DE RECHERCHE: « NUIT DES VEILLEURS », « ON LÂCHE RIEN! », ET/OU LE NOM DES MÉDIAS CONCERNÉS.**

La Croix a partagé une tribune dans laquelle Yves Rolland, président de l'ACAT-France, et Bernadette Forhan, vice-présidente catholique, dénoncent le déni des évêques vis-à-vis des violences sexuelles qui ont entaché l'Église catholique. Notre ambassadrice des droits humains au Liban, Antoinette Chahine, a remercié dans *La Croix* les militants de l'ACAT-France, dont les courriers l'ont accompagnée jusqu'à sa libération. La Nuit des Veilleurs a été relayée dans *Vatican News*, *Le Télégramme*, *L'Est républicain*, *Ouest-France*, *Réforme* et *Ensemble*.

Notre jeu de société, *On lâche rien !*, disponible à tarif préférentiel pour les adhérents, a reçu un très bon accueil dans les colonnes de *L'Humanité*, de *Libération* et de *Réforme*. Bravo à nos groupes locaux, dont les initiatives ont été relayées : dans *Ouest-France* pour le camp de jeunes itinérants à Carrouges et la pièce des Artistes pour la paix à Coutances, et dans *Ensemble* pour la projection du film *L'Empire du silence* en Gironde !



À DIEU, ÉLISABETH

Élisabeth Descours se battait depuis plusieurs années contre la maladie, avec courage et détermination, comme elle le faisait dans tous les domaines. Très active dans la gouvernance de l'ACAT-France, elle siégeait au comité directeur de l'association depuis plusieurs années et en était la secrétaire. Cette implication, déjà importante, allait au-delà de ses fonctions de secrétaire, puisqu'elle était responsable de la commission nationale de l'Animation (CNA) et présidait le conseil Vie militante à mes côtés. Élisabeth a été à l'origine de la création de Notr'ACAT, l'intranet qui permet à tous les adhérents de l'ACAT-France d'être en lien. Pour faciliter la prise en main de ce nouveau réseau, elle a mis au point des modes d'emploi et tutoriels très pédagogiques. Sa dernière idée : mettre en place, pour les 50 ans de l'ACAT-France,

un rallye des droits humains pour et par les jeunes. Jeunesse de cœur qu'elle avait largement expérimentée lors des derniers rassemblements jeunesse « Weed'hom » où son enthousiasme et ses idées, comme le jeu des disparus, laissaient sans voix même les plus jeunes !

Une foi à toute épreuve

Comme je l'ai dit lors de l'hommage qui lui a été rendu le 20 juillet dernier à l'église Notre-Dame de l'Espérance à Paris, Élisabeth m'a accompagnée avec beaucoup de bienveillance dès mon arrivée à l'ACAT-France en septembre 2019. Toujours disponible, chaleureuse et enthousiaste, elle a tout fait pour me faciliter une meilleure prise en main de ce pôle Vie militante. Nous travaillions bien ensemble. Tout récemment, alors qu'elle nous avait déjà quittés, je me suis surprise à vouloir l'appeler pour partager une idée avec elle et savoir comment elle allait...

Mais Élisabeth, c'était aussi beaucoup d'humour, des allers-retours domicile-ACAT perchée sur son vélo, de grands éclats de rire, des séances de travail dans le 17^e arrondissement de Paris quand elle était trop fatiguée, un optimisme et une foi à toute épreuve même quand tout semblait aller de travers. Chère Élisabeth, tout ce que tu as fait pour l'ACAT-France est bien ancré dans nos mémoires, mais encore mieux... dans nos actions à venir!

LAURENCE RIGOLLET,
AVEC **COLETTE CHANAS-GOBERT**

Prix Engel-du Tertre de la Fondation ACAT 2023

Après avoir publié dans la presse des dessins critiques du clan Rajapaksa, le journaliste Prageeth Eknaligoda disparaît, probablement enlevé par l'armée le 24 janvier 2010.

La Fondation ACAT honore sa mémoire en lui remettant son Prix Engel-du Tertre 2023. L'occasion pour son épouse, Sandya Eknaligoda, invitée en France

pour le représenter, d'engager une tournée de mobilisation contre les disparitions forcées, un fléau qui a fait entre 60 000 et 100 000 victimes au Sri Lanka.





LES ÉGLISES SONT-ELLES CRÉDIBLES ?

TEXTE CHRISTIAN KRIEGER, pasteur, président de la Fédération protestante de France

Nos sociétés sécularisées ne font pas grand crédit aux Églises pour défendre les libertés. Elles sont souvent perçues comme conservatrices, donc plutôt opposées aux nouveaux droits accompagnant l'évolution des mœurs. Leur plaidoyer pour la liberté de conscience est ainsi perçu comme une revendication « pro domo », et non comme l'expression d'une vision de la société.

C'est oublier un peu rapidement que le protestantisme, dans son essence même, est porteur de la revendication de la liberté de conscience, sur laquelle s'érige toute pensée en faveur des droits individuels et des libertés civiles. Certes, pour Martin Luther, il s'agissait d'une conscience captive de l'Écriture, mais il revendiquait pour chacun le droit de lire et d'interpréter la Bible.

UN CONTEXTE DE CRISE

La crédibilité des Églises dans la défense des droits humains se complexifie encore lorsque leurs ministres ou dignitaires sont eux-mêmes auteurs d'abus et que des mécanismes visant à préserver l'image institutionnelle l'emportent sur le droit. Les révélations de l'ampleur des violences sexuelles perpétrées par des prêtres ou des dignitaires de l'Église catholique ont plongé cette dernière dans sa plus grave crise depuis la Réforme et ont ébranlé sa crédibilité au sein de la société française. C'est dans ce contexte que se pose aujourd'hui la question de la crédibilité des Églises.

L'assemblée générale de la Fédération protestante de France des 28 et 29 janvier 2023 a – sur la base d'un rapport sur les violences spirituelles et sexuelles dans le protestantisme, édité par la commission Éthique et Société – engagé la Fédération à intensifier sa lutte contre ce fléau. Quatre éléments soutiennent la crédibilité de cette démarche.

ÉCOUTER, ADMETTRE, NOMMER

Premièrement, la parole des victimes est essentielle à la lutte contre les violences sexuelles. L'affaire Harvey Weinstein et la vague #MeToo ont libéré la parole des victimes. Parce que



cette parole touchant à l'intime demeure difficile à énoncer, il est fondamental de l'accueillir avec empathie et respect. Accorder une primauté à la parole des victimes et en confier l'écoute à des tiers indépendants de l'institution sont des principes incontournables pour contribuer à libérer la parole et déjouer le protectionnisme institutionnel.

Deuxièmement, la vérité et la transparence sont nécessaires à toute crédibilité. On ne peut lutter contre les abus sexuels sans respecter ces principes. La commission Éthique et Société de la Fédération protestante de France (FPF) a voulu fonder son rapport sur des faits.

L'enquête menée auprès des membres de la Fédération n'ayant pas restitué un matériau suffisamment significatif, le choix a été fait d'ouvrir le rapport avec quatre témoignages. Ces exemples illustrent comment la dimension religieuse est un instrument de l'emprise exercée sur les victimes (*lire aussi p. 16 et p. 20-21*). Ils donnent à comprendre qu'on ne saurait réduire les abus ou violences sexuelles perpétrés en milieu ecclésial à un simple fléau sociétal. Avec ces témoignages, le rapport contribue à une réelle prise de conscience.

ANALYSER LES MÉCANISMES PARTICULIERS AU MILIEU RELIGIEUX

Troisièmement, parce que des mécanismes particuliers opèrent en milieu religieux, il est nécessaire de les analyser afin de mieux identifier les recommandations pour une action préventive. La commission Éthique et Société part du constat que, dans le rapport à l'autorité spirituelle, il existe une irréductible asymétrie. L'accompagnement spirituel



La Fédération protestante de France a publié un rapport sur les violences spirituelles et sexuelles dans le protestantisme. Elle s'appuie sur celui-ci pour identifier, nommer et lutter contre ces violences et les abus de pouvoir.

conjuré ce risque, le Conseil presbytéral, lieu de régulation collégiale de la vie d'une église locale, doit assumer sa position vis-à-vis du pasteur. Il constitue un atout dans la lutte contre les violences spirituelles et sexuelles. Sa vigilance doit discerner les personnes développant un comportement de toute-puissance susceptible de faire subir à autrui des violences spirituelles.

METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION

Quatrièmement, il n'y a pas de crédibilité sans action concrète. Les paroles, fussent-elles prophétiques, ne suffisent pas. Pour être crédibles, elles doivent s'incarner. Dans sa lutte contre les violences sexuelles, le protestantisme doit dépasser le déclaratif et engager l'action. La FPF travaille en ce sens à trois projets : mener une action de sensibilisation sur les violences sexuelles auprès de ses membres, en proposant des formations pour mieux appréhender leur réalité, le développement de mesures préventives et la promotion de bonnes pratiques d'accompagnement des victimes ; élaborer et proposer à ses membres un code de déontologie pour les ministres ; mettre en place un numéro d'appel pour victimes de violences sexuelles afin de leur prodiguer un accueil, une première écoute, du conseil, et encourager ou accompagner le dépôt de plainte. Mais une telle plateforme d'appel peut-elle être crédible si la parole accueillie

suppose une profonde confiance et la reconnaissance d'une autorité. Or, l'accompagnateur peut abuser de cette position d'autorité reconnue, développer une emprise et prendre le pouvoir sur une personne ou sur une communauté, diriger les consciences, abuser des biens ou des corps.

Cet abus d'autorité peut prendre différentes formes : incarnation charismatique de la fonction pastorale, exercice autoritaire du ministère... Le rapport de la Fédération situe cet abus de pouvoir dans l'ensemble plus vaste des violences spirituelles, l'associant aux enfermements irrespectueux de la personne que la parole de l'autorité spirituelle peut occasionner. Pour

n'aboutit à aucune mesure ? N'est-il pas nécessaire qu'en cas de dépôt de plainte contre un pasteur, l'Église prononce sa suspension à titre conservatoire de l'exercice de ses fonctions ? Cette mesure fait débat au sein de la Fédération protestante de France. L'organisation des finances et celle de l'autorité décisionnaire la rendent difficilement envisageable. Il en va pourtant de la crédibilité du dispositif. La recommandation votée par l'assemblée générale de la FPF fixe un cap. Le protestantisme français est engagé dans une lutte contre les violences sexuelles. Malgré les difficultés à surmonter, sa mobilisation collective sera un gage supplémentaire de crédibilité. ♦

FEMMES ET DÉFENSEURES, LA TRIPLE PEINE

TEXTE DIANE FOGELMAN, responsable Programmes et plaidoyer zone Asie de l'ACAT-France

En juin 2023, l'ACAT-France a lancé sa campagne de collecte intitulée « Femmes et défenseures ». Son objectif ? Soutenir ces femmes, victimes de violations de leurs droits, et leurs proches. Une femme défenseure est doublement exposée à la violence, à la torture ou aux mauvais traitements, d'abord en tant que défenseure, mais aussi à cause de son genre. L'occasion de revenir sur le sort réservé à celles qui portent ces combats.

Selon le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies, les femmes défenseures des droits des femmes sont « toutes les femmes et les filles qui travaillent sur une question relevant des droits de l'homme, et des personnes de tous les genres qui œuvrent à la promotion des droits des femmes et des droits liés à l'égalité des genres (...) ».

Les défenseures mises en avant dans cette campagne – Huang Xueqin, journaliste et militante féministe chinoise, Kenia Hernández, avocate qui a mené une lutte sans relâche contre la violence commise à l'égard des femmes au Mexique, et Sultana Khaya, militante sahraouie des droits humains au Maroc – sont quelques-unes parmi celles suivies par l'ACAT-France. Elles sont toutes les trois issues de zones différentes et ont un point commun : à travers elles, les autorités de leurs pays ont ciblé toutes celles qui ont osé prendre la parole en faveur des droits de l'homme, voire des droits des femmes.

ÊTRE UNE DÉFENSEURE, UNE CIRCONSTANCE AGGRAVANTE ?

Non seulement les défenseures courent les mêmes risques que leurs homologues masculins, mais elles doivent également faire face à d'autres obstacles résultant de stéréotypes de genre profondément ancrés dans les mentalités. Ces derniers sont définis, toujours selon le Haut-Commissariat aux

droits de l'homme des Nations unies, comme « le fait de prêter à une personne des attributs, des caractéristiques ou des rôles uniquement en raison de son appartenance au groupe social des femmes ou des hommes », ce qui peut mener par exemple à la violation de droits fondamentaux tels que « la liberté d'expression, la liberté de mouvement (...), un recours effectif et à la protection contre la violence fondée sur le genre ».

Le cas de la journaliste chinoise Huang Xueqin l'illustre. Elle a été enlevée le 19 septembre 2021 par la police à Guangzhou, en même temps que Wang Jianbing – un autre activiste chez lequel elle se trouvait – et pour les mêmes motifs d'« incitation à la subversion de l'État ». Or, ils ont fait l'objet de traitements différenciés, en défaveur de Huang Xueqin : contrairement à cette dernière, Wang Jianbing a notamment été en mesure de rencontrer son avocat à trois reprises et il a pu récupérer son droit de correspondance en détention. Des sources proches de Huang Xueqin, avec lesquelles l'ACAT-France s'est entretenue, confirment que cette inégalité de traitement résulte de son engagement en faveur des droits des femmes et du mouvement #MeToo, qui la désigne comme accusée principale dans cette affaire, même si elle avait déjà fait l'objet d'une première détention en 2019 pour ces motifs et purgé la peine afférente.

“FEMME INSOUmise”

Au Mexique, les défenseures sont confrontées à un enjeu double dans l'exercice de leur travail : celui de défendre les droits humains et celui d'être une femme. C'est précisément le cas de Kenia Hernández, arrêtée le 18 octobre 2020. Elle a été victime d'une détention arbitraire et d'un harcèlement judiciaire sans précédent. Elle se trouve actuellement en détention à Cefereso 16, une prison de haute sécurité, les autorités la considérant comme une « femme insoumise » et par conséquent « dangereuse pour la communauté ».

Au Mexique, l'ACAT-France s'est également mobilisée depuis le 21 juin 2021 pour obtenir justice pour les victimes du 9N, un groupe de femmes détenues arbitrairement et torturées pour avoir manifesté contre les féminicides. Bien que majoritairement pacifiques, les manifestations féministes y sont considérées comme violentes, afin de criminaliser et de violer le droit de manifester des femmes.



L'ACAT-France agit

L'ACAT-France est fortement mobilisée en faveur des femmes défenseures, aussi bien au quotidien qu'à travers des articles (lire « Droits humains, femmes de combat(s) », Humains n° 19, mars-avril 2021) ou lors d'événements particuliers, tels que la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars. Une mobilisation d'autant plus nécessaire considérant les risques accrus de torture et de mauvais traitements auxquels elles sont exposées en raison de leur genre.

SOUTENIR LES FEMMES ENGAGÉES DANS L'ÈRE POST #METOO

#MeToo (« moi aussi », en anglais) est un hashtag qui existe depuis 2007, mais a surtout pris de l'ampleur dix ans plus tard sur le réseau social Twitter grâce à l'impulsion de l'actrice américaine Alyssa Milano, au lendemain des révélations concernant le producteur Harvey Weinstein. Il a servi à dénoncer les viols, les agressions sexuelles et le harcèlement dont les femmes sont victimes. Depuis, un véritable mouvement social mondial a émergé, encourageant la prise de parole des femmes dans l'espace public, en ligne et hors ligne, sur ces sujets.

Or, quels que soient les contextes, pays et cultures, la prise de parole de femmes, de victimes ou d'allié(e)s en faveur des droits des femmes pouvait déjà être considérée

Sultana Khaya, dont le portrait est ici brandi au cours d'une manifestation, a subi d'innombrables violences aux mains des autorités marocaines.

comme une prise de position, un acte politique, voire de la dissidence par les autorités.

Ainsi, selon le rapport *Analyse globale 2022* de l'ONG Front Line Defenders sur la situation des défenseur(e)s des droits humains en danger, 17 % des défenseur(e)s des droits humains tué(e)s dans le monde en 2022 étaient des femmes et les droits des femmes représentaient l'un des cinq domaines d'action les plus risqués – aux côtés, par ordre de dangerosité, des droits de l'environnement et des peuples autochtones, de la liberté d'expression, de la liberté d'association, de la lutte contre l'impunité et pour la justice. Ce rapport constate qu'en 2022, dans le monde, les femmes travaillant dans le secteur des droits humains ont été ciblées de manière disproportionnée, faisant l'objet d'arrestations, de détentions, de poursuites judiciaires et de menaces de mort. Ceci est une conséquence de leur genre : « Non seulement elles, mais également leurs familles ont été attaquées, et elles ont été la cible de campagnes de diffamation en ligne, de violences sexuelles et d'autres violations qui ont impacté leur santé mentale et leur bien-être. »

Depuis l'avènement de #MeToo, c'est une triple peine pour les femmes : victimes de violations de leurs droits fondamentaux, elles doivent militer pour les faire respecter, mais sont de ce fait d'autant plus exposées à des arrestations, détentions, poursuites judiciaires et menaces de mort. ♦

Retour sur les bonnes et les mauvaises nouvelles de ces derniers mois, ainsi que sur les situations qui demandent encore toute notre vigilance.

Tenez-vous informé : @ACAT_FRANCE

1) BONNE NOUVELLE

Mexique

PROGRÈS VERS LA LIBÉRATION DE KENIA HERNÁNDEZ

Grâce aux actions menées par l'ACAT-France et d'autres organisations, la défenseure Kenia Hernández a été transférée dans un pavillon de moindre sécurité de la prison Cefereso 16, où elle a pu créer un espace commun avec d'autres femmes indigènes pour partager leurs traditions et faire respecter leurs cosmovisions au sein de la prison. Un groupe de députés a tenu une réunion de travail avec des autorités du Secrétariat à la sécurité et à la protection des citoyens pour discuter du cas de la défenseure et promouvoir sa libération.

🔍 L'ACAT-France se réjouit de ces avancées et reste mobilisée pour la libération de Kenia Hernández.

2) BONNE NOUVELLE

Union européenne

L'UE SANCTIONNE DES RESPONSABLES DE VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS

L'Union européenne a imposé, le 28 juillet 2023, des sanctions financières et des interdictions de voyager à sept ressortissants de la République démocratique du Congo, un citoyen du Rwanda et un ressortissant de Tanzanie pour « des actes constitutifs de graves violations et atteintes aux droits humains » dans l'est de la RDC. Ces individus sont des leaders de groupes armés – notamment du M23, soutenu par le Rwanda – responsables d'exactions dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri. L'UE a sanctionné le colonel Salomon Tokolonga (Congo) et le capitaine Jean-Pierre Niragire (Rwanda) pour leur implication dans le conflit déclenché par le M23.

🔍 L'ACAT-France dénonce depuis plusieurs années les violations des droits humains commises dans l'est de la RDC et l'impunité de leurs responsables.

3) BONNE NOUVELLE

Vietnam

GRÂCE PRÉSIDENTIELLE POUR 11 DÉTENUS CONDAMNÉS À MORT

Le 30 août 2023, en amont de la fête nationale du pays, le Président vietnamien, Vo Tan Thuong, a publié une décision annonçant que les condamnations à mort de 11 détenus étaient commuées en emprisonnement à vie. Cette décision intervient sur des propositions faites par la Cour suprême, le procureur général et le président du cabinet présidentiel. À ce jour, les noms des personnes concernées ne sont pas connus.

🔍 L'ACAT-France se félicite de cette décision et lutte pour l'abolition universelle, définitive et sans condition de la peine de mort.



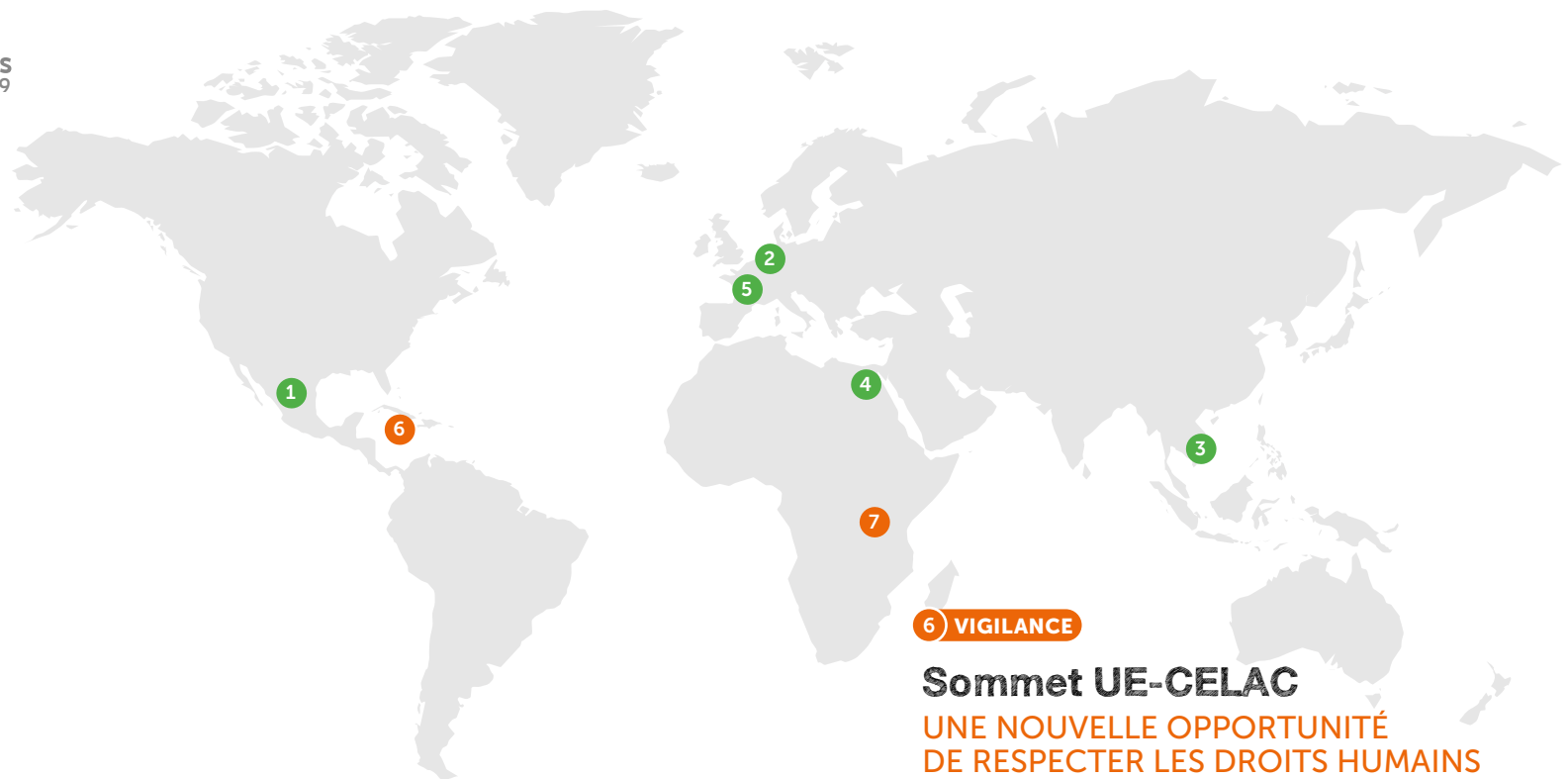
4) BONNE NOUVELLE

Égypte

LE DÉFENSEUR MOHAMED EL-BAKER LIBÉRÉ PAR DÉCRET PRÉSIDENTIEL

Détenu depuis le 29 septembre 2019, l'avocat et défenseur des droits humains Mohamed El-Baker a été libéré le 20 juillet 2023 après la publication d'un décret présidentiel le gracie. Cette libération intervient symboliquement le jour de l'anniversaire de ses 43 ans, qu'il a ainsi pu fêter auprès de sa famille et avec son épouse Neama Hisham, active depuis le début pour obtenir sa libération.

🔍 L'ACAT-France reste mobilisée pour obtenir l'abandon de toutes les procédures à son encontre et la suspension de toutes les mesures restrictives dont il est toujours victime.



5) BONNE NOUVELLE

France-Bande de Gaza

AUDITION DES PARENTS DES TROIS ENFANTS SHUHEIBAR TUÉS PAR UN MISSILE ISRAËLIEN

Le 18 juillet 2023, Wissam, son frère Issam et Kefah Shuheibar ont été entendus pour la première fois par le juge d'instruction. Cette audience portait sur la mort le 17 juillet de leurs enfants Anfan, Wassim et Jihad, après une frappe israélienne sur le toit de la maison familiale dans la bande de Gaza. Sur les lieux du crime, un petit objet indique la présence d'un composant du missile, un capteur de positionnement, fabriqué par une entreprise française, désormais dénommée Exxelia Technologies. Après cette découverte, une plainte a été déposée en France pour « homicide involontaire » et « complicité de crime de guerre ». L'audition a eu lieu dans le cadre de cette plainte.

🔍 L'ACAT-France se mobilise pour un renforcement des contrôles et de la transparence en matière de ventes d'armes, ainsi que pour la lutte contre l'impunité des crimes commis dans la bande de Gaza durant l'opération « Plomb durci » en 2014.

6) VIGILANCE

Sommet UE-CELAC

UNE NOUVELLE OPPORTUNITÉ DE RESPECTER LES DROITS HUMAINS

L'Union européenne (UE) et la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (Celac) ont tenu leur troisième sommet les 17 et 18 juillet à Bruxelles, dans le but de renforcer les partenariats et les accords multilatéraux. Une déclaration commune comprenant 41 points a été publiée, mettant en avant les droits humains comme principes clés des partenariats. Les pays se sont engagés à promouvoir les droits des défenseurs des droits humains ainsi que ceux des personnes en situation de vulnérabilité, parmi d'autres initiatives.

🔍 L'ACAT-France reste vigilante au respect des droits humains dans les relations entre ces deux régions, et à la mise en œuvre des engagements pris.

7) VIGILANCE

Burundi

MAINTIEN EN DÉTENTION DE LA JOURNALISTE FLORIANE IRANGABIYE

Floriane Irangabiye purge une peine de dix ans d'emprisonnement pour avoir critiqué le gouvernement burundais. Cela fait maintenant plus d'un an qu'elle est détenue. La journaliste burundaise a été arbitrairement arrêtée le 30 août 2022 et condamnée à dix ans de prison le 2 janvier 2023 à l'issue d'un procès entaché de graves irrégularités, durant lequel le procureur n'a fourni aucun élément de preuve crédible à son encontre. Le 2 mai 2023, la Cour d'appel de Mukaza a confirmé sa condamnation abusive.

🔍 L'ACAT-France continue à demander sa libération immédiate et sans condition !

8) VIGILANCE

Myanmar

LA JUNTE ENFIN CONDAMNÉE
PAR L'ASEAN

Lors du 43^e sommet de l'Asean (Association des nations du Sud-Est asiatique), dont le Myanmar est membre, le président a déclaré « *condamner fermement l'escalade continue des violences* ». Des propos attendus, d'autant que la junte ignore les engagements qui lui incombent au titre du consensus en cinq points conclu avec l'Asean en 2021, qui prévoyait l'arrêt immédiat des violences dans le pays. Le président a déclaré : « *Nous sommes gravement préoccupés par le manque de progrès substantiel concernant la mise en œuvre du consensus en cinq points par les autorités, en dépit des engagements pris en ce sens.* »

⚠ L'ACAT-France estime que, si cette nouvelle est positive, il s'agit que des mesures concrètes soient désormais prises contre la junte au pouvoir.

9) VIGILANCE

France

LE RAID VISÉ PAR DES ENQUÊTES
POUR USAGE ILLICITE DE LA FORCE

L'enquête judiciaire menée après la mort d'un homme à Marseille début juillet met en lumière la mobilisation problématique du Raid dans des opérations de maintien de l'ordre. Les investigations soulignent l'opacité de l'action du Raid, qui ne respecte pas les règles habituelles de traçabilité de l'emploi de la force : radio interne sans enregistrement, véhicules non géolocalisés, absence de registre d'usage des armes, absence de formation et d'entraînement au maintien de l'ordre, etc. Les auditions des agents ont révélé la dangerosité d'utiliser une telle unité pour des opérations de maintien de l'ordre, une mission éloignée du savoir-faire du Raid.

⚠ L'ACAT-France continue à demander la mobilisation de corps spécialement formés au maintien de l'ordre, ainsi que l'usage et la traçabilité d'armes adaptées à ce contexte particulier.

10) VIGILANCE

France

LA FRANCE DEUXIÈME EXPORTATEUR
D'ARMEMENT DEVANT LA RUSSIE

Avec 27 milliards d'euros de prises de commandes en 2022, la France devient le deuxième exportateur au monde. Ce record s'explique par de nombreuses commandes de l'avion de chasse Rafale, dont l'achat par les Émirats arabes unis de 80 appareils pour 16 milliards d'euros. Le Proche et le Moyen-Orient sont la principale zone d'exportation d'armement français (56 %), malgré la répression et les violations massives des droits humains dans de nombreux pays de ces régions. La guerre en Ukraine a poussé les pays européens à augmenter leur budget militaire et leurs commandes d'armements. L'Europe représente ainsi 23 % des commandes pour la France.

⚠ L'ACAT-France appelle à un renforcement des contrôles et de la transparence en matière de vente d'armes et demande le respect du Traité sur le commerce des armes et de la position commune européenne de 2008, qui encadre ces exportations.

11) MAUVAISE NOUVELLE

Colombie

TRAGÉDIE HUMANITAIRE
AU CHOCÓ

Des organisations de la société civile ont alerté sur une crise humanitaire dans le département du Chocó, en Colombie. La présence d'acteurs armés illégaux met en danger la vie des civils, générant de la faim, du confinement, des déplacements forcés, des morts et une situation de violence généralisée. Les organisations ethnoterritoriales affirment que, dans les moments où les risques sont les plus élevés, elles n'ont pas reçu l'attention humanitaire d'urgence requise par la loi, et que leurs propositions de paix n'ont pas été prises en compte.

⚠ L'ACAT-France dénonce l'absence de mesures de protection humanitaires et appelle les autorités à prendre en compte les demandes de ces organisations pour faire avancer l'accord de paix.

12) MAUVAISE NOUVELLE

RDC

DES MANIFESTANTS MASSACRÉS À GOMA

Un rassemblement interdit par les autorités congolaises a été réprimé dans le sang à Goma, dans l'est de la République démocratique du Congo, le 30 août 2023. On dénombre plus d'une cinquantaine de morts, dont un policier. La police puis l'armée ont usé de la force létale contre les membres d'une secte mystico-religieuse – appelée Foi naturelle judaïque et messianique vers les Nations – qui avait prévu de manifester pour demander à la mission de maintien de la paix des Nations unies et à la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est de quitter la RDC. Le mouvement citoyen La Lucha parle de « *massacre* » et appelle à la suspension du gouverneur militaire du Nord-Kivu, ainsi que du maire de Goma.

⚠ L'ACAT-France appelle à la mise en place d'une enquête impartiale afin de déterminer les responsabilités dans les violences commises afin que leurs auteurs répondent de leurs actes devant la justice.

13) MAUVAISE NOUVELLE

France

UN NON-LIEU PRONONCÉ DANS
L'AFFAIRE ADAMA TRAORÉ

Sept ans après sa mort, les juges d'instruction ont estimé que les gendarmes ayant procédé à l'interpellation d'Adama Traoré le 19 juillet 2016 n'avaient pas commis de violences volontaires illégitimes et ne pouvaient être mis en cause pour « *non-assistance à personne en danger* ». Les juges ont conclu à un usage de la force nécessaire et proportionné. Quant à la prise en charge d'Adama après son interpellation, les juges ne concluent pas à l'existence de fautes commises par les gendarmes, allant à l'encontre des observations faites par le Défenseur des droits. L'avocat de la famille Traoré a annoncé faire appel.

⚠ L'ACAT-France continue son plaidoyer en faveur de l'interdiction de l'usage de la technique du plaquage ventral par les forces de l'ordre.

14) MAUVAISE NOUVELLE

Chine

ZHANG ZHAN A DÛ ÊTRE HOSPITALISÉE

Zhang Zhan est une journaliste citoyenne chinoise pour laquelle l'ACAT-France est fortement mobilisée. Son état de santé n'a cessé de se dégrader depuis son arrestation arbitraire en mai 2020, notamment en raison des grèves de la faim qu'elle a menées par intermittence pour protester contre ses conditions de détention. Son avocat a appris le 30 août 2023 qu'elle a dû être prise en charge à l'hôpital de l'administration de la prison municipale de Shanghai et qu'elle avait perdu beaucoup de poids. Sa situation actuelle n'est pas connue.

⚠ L'ACAT-France reste plus que jamais mobilisée pour obtenir sa libération immédiate.

15) MAUVAISE NOUVELLE

Maroc-Bahreïn

GRAVES INQUIÉTUDES SUR LA SANTÉ DE
DEUX DÉFENSEURS EN GRÈVE DE LA FAIM

Le 9 août, Mohamed Lamine Haddi s'est mis en grève de la faim pour protester contre ses conditions de détention et d'accès à des soins. Il a mis fin à sa grève le 18 août après la promesse par les autorités marocaines de pouvoir bénéficier de soins en prison. Mohamed Lamine Haddi avait déjà mené deux grèves de la faim en 2021. À Bahreïn, le défenseur Abdulhadi Al-Khawaja a commencé une grève de la faim le 9 août pour protester contre sa détention et le refus qui lui est opposé par les autorités de suivre des traitements appropriés pour ses graves problèmes cardiaques. S'il a obtenu quelques améliorations grâce à la mobilisation internationale, il continue d'être arbitrairement détenu.

⚠ L'ACAT-France se mobilise pour la libération immédiate et sans condition des défenseurs détenus au Maroc, à Bahreïn et partout dans le monde.



Roman

SORORITÉ CONTEMPLATIVE

Les Contemplées, de Pauline Hillier,
La Manufacture de livres, 2023, 204 p., 18,90 €.

Présenté comme un roman par son autrice, ce livre est largement autobiographique : Pauline Hillier, arrêtée à Tunis en 2013 avec deux autres Femmes pour avoir manifesté seins nus en soutien à une activiste tunisienne, se retrouve incarcérée à la prison pour femmes de la Manouba. Elle a juste le temps de garder un livre de poche avec elle : *Les Contemplations*, de Victor Hugo. Elle va passer plusieurs semaines avec 28 codétenues dans 30 m². Plongée dans un monde dont elle ne connaît ni la langue ni les règles (non écrites), elle va voir son univers et ses certitudes voler en éclat et découvrir la solidarité de ces femmes condamnées (ou pas) pour des durées et des motifs divers et variés. Rien n'est édulcoré des conditions indignes et des humiliations que subissent les prisonnières de ce pavillon D, coupables ou innocentes, petites délinquantes ou criminelles endurcies. Au fil des pages, Pauline Hillier dresse le portrait de ces prisonnières et nous donne à ressentir la double peine qui frappe les femmes, parce que nées femmes, dans une société où le patriarcat a repris toute sa place. Si la langue est un obstacle, c'est par le toucher que les contacts s'établissent. Une détenue la fait asseoir à ses côtés et lui prend la main. La jeune femme se remémore alors ses notions de chiromancie et devient « La Voyante » : elle va surtout écouter et découvrir des histoires touchantes, glaçantes, révoltantes. Cinq ans après sa libération, une rencontre fortuite l'incite à rouvrir le livre de Hugo aux marges griffonnées. De ses notes naît ce texte saisissant, pour ne jamais oublier ses compagnes d'alors et la grande leçon de sororité reçue de celles qu'elle appelle « *Les Contemplées* » en référence au poème *J'aime l'araignée** au livre III des *Contemplations*.

*« J'aime l'araignée et j'aime l'ortie / Parce qu'on les hait ; / Et que rien n'exauce et que tout châtie / Leur morne souhait / Pour peu qu'on leur jette un œil moins superbe / Tout bas, loin du jour, / La mauvaise bête et la mauvaise herbe / murmurent : amour ! »

PAR BERNADETTE FORHAN

• **HUMAINS** recommande ce roman autobiographique qui livre le portrait d'un groupe de femmes unies face à l'injustice des hommes. Il fait écho au combat de l'ACAT-France aux côtés des défenseuses des droits et à la campagne « Femmes et défenseuses » (lire p. 30-31).



Récit DE LA PEUR AU COURAGE

L'Usure d'un monde. Une traversée de l'Iran,
de François-Henri Désérable, « Collection
blanche », Gallimard, 2023, 154 p., 16 €.

Joueur de hockey sur glace devenu écrivain, l'auteur a traversé l'Iran sur les traces de Nicolas Bouvier, autre écrivain voyageur, auteur de *L'Usage du monde* (1963). Il nous fait découvrir ce pays, en allers-retours historiques, en rencontres rares, étonnantes, et parsème son récit de divagations personnelles, de références à la culture iranienne, d'une écriture souple, poétique, avec un humour un brin impertinent. On touche du doigt la peur qui paralyse les Iraniens depuis des siècles : « *La peur était pour le peuple iranien une compagne de chaque instant, la moitié fidèle d'une vie.* » Mais, « *depuis la mort de Mahsa Amini, la peur était mise en sourdine : elle s'effaçait au profit du courage* ». Cette mort a déclenché une résistance au gouvernement et à son arbitraire. Soutenons par nos prières les Iranien(ne)s dans leurs combats pour la liberté et avec eux répétons leur slogan : « *Femme, Vie, Liberté !* »

PAR CORINNE WEBER



Bande dessinée LIBRE ET REBELLE

Gisèle Halimi, une jeunesse tunisienne,
de Danièle Masse et Sylvain Dorange,
« Encrages », Delcourt, 2022, 135 p., 17,95 €.

Avocate engagée dans la défense des droits humains, élue politique, écrivaine... Qui est Gisèle Halimi ? Ce roman graphique, condensé de la politique tunisienne de l'entre-deux-guerres, accompagne par ses textes minimalistes et son trait sans fioritures l'enfance de Gisèle. Née en 1927, elle est imprégnée par les événements – résistance arabe au colonialisme, montée du fascisme chez les colons italiens – et grandit dans une minorité ethnique, à la fois berbère et juive. Après la guerre, son thème pour le concours d'éloquence est : « *Le droit de supprimer la vie* », plaider pour la peine de mort.

PAR CORINNE WEBER



Cinéma LA PERFECTION DU QUOTIDIEN

Perfect Days, de Wim Wenders, avec
Kōji Yakusho, Min Tanaka, Arisa Nakano,
2h03, en salle le 29 novembre 2023.

Comment un film sur les toilettes publiques, commandé par la Ville de Tokyo, peut-il devenir une œuvre de toute beauté ? Wim Wenders a réalisé ce tour de force. Il brosse le portrait d'Hirayama, célibataire qui sourit à la vie, aux gens, aux arbres. Il se contente de peu, est consciencieux dans son travail, pourtant considéré peu glorieux : nettoyer les toilettes publiques. Les fêlures enfouies de ce personnage au langage corporel subtil et silencieux se révèlent peu à peu. C'est aussi un homme à la vie intérieure riche, qui lit, prend des photos, regarde des films et écoute de la musique. Pour son rôle, Kōji Yakusho a obtenu le prix d'interprétation masculine au Festival de Cannes 2023, et *Perfect Days* s'est vu décerner le prix du Jury œcuménique.

PAR ANNE LE COR



Cinéma SE SERRER LES COUDES

The Old Oak, de Ken Loach, avec
Dave Turner, Ebla Mari, Debbie Honeywood,
1h53, en salle le 25 octobre 2023.

Le réalisateur pose sa caméra dans une ville minière du nord de l'Angleterre. La crise est là et les habitants vivent dans la nostalgie de leur gloire passée, du temps de la mine. Arrive un car de migrants syriens. Le patron du pub The Old Oak décide d'ouvrir son arrière-salle à ceux qui ont besoin de nourriture et de convivialité. Et l'on se rend compte que les deux cultures ont bien des valeurs en commun : les Syriens comprennent la misère, l'amour, le deuil ou le sacré, car ils les connaissent aussi. Ken Loach choisit de montrer que l'intégration d'étrangers fonctionne et que la solidarité finit par l'emporter. Le film a obtenu la mention spéciale du Jury œcuménique au dernier Festival de Cannes.

PAR ANNE LE COR

**COUP
DE COEUR**
de l'ACAT-France

Essai

Le Roi déçu – L'Exercice compliqué de la gouvernance,
de Marie-Laure Durand, Éditions du Cerf, 2021, 88 p., 12 €.

Si vous avez lu *Tu n'émietteras pas ton frère : les mécanismes de la brutalité* de Marie-Laure Durand (lire Humains n° 23, p. 37), vous apprécierez ce petit livre de 90 pages qui propose une approche de la gouvernance en prenant appui sur l'Évangile. L'autrice, docteure en théologie et enseignante en anthropologie, bouscule nos idées sur l'autorité et nos représentations du pouvoir. Elle démontre, avec l'étude d'une parabole – l'histoire d'un roi qui marie son fils –, la pertinence et l'actualité du texte biblique dans nos rapports sociaux. Une analyse qui rejoint l'actualité brûlante des Églises, des associations, des clubs sportifs et autres,

où la dérive du pouvoir, l'emprise sur des êtres, la maltraitance, la chosification – comme l'écrit aussi la philosophe Cynthia Fleury dans son livre *Le Soin est un humanisme* (Gallimard, 2019) – entraînent des blessures profondes qui menacent l'existence même des personnes et la structure à laquelle elles appartiennent. Les paraboles de l'Évangile ne sont pas des « historiettes », mais un langage pour mettre des mots sur nos vies, sur ce qu'elles pourraient devenir et ce que nous pourrions éviter. Ainsi, la parabole de ce roi qui souhaite marier son fils, événement heureux en soi, tourne au fiasco. « *Malentendus,*

dysfonctionnements, déceptions, texte idéal pour travailler sur la gouvernance. » Pourquoi ? Trois chapitres expliquent les fondamentaux d'une bonne gouvernance : prendre soin, promouvoir, choisir.

Marie-Laure Durand en déduit qu'il est urgent de repenser la gouvernance. Les prétextes ne manquent pas pour entraver cette démarche : « *La peur de perdre son autorité, de lâcher le contrôle, le besoin de reconnaissance, l'attrait du pouvoir... ou en fonction de là où on se place, la lâcheté, la paresse... la peur des responsabilités ou de la liberté.* » Une réflexion pertinente pour permettre de penser différemment la vie associative. Un défi salutaire.

PAR COLETTE CHANAS-GOBERT

• **HUMAINS** recommande aussi la lecture de *Quand la toute-puissance humaine s'invite dans l'Église*, d'Édith Tatar-Goddet (lire notre entretien p. 18-19), qui décrit l'exploration des méandres du fantasme de toute-puissance, présent dans les associations, destructeur des personnes, mais aussi des projets qu'elles portent.

« Regarder ses angoisses en face »

TEXTE JEAN-FRANÇOIS BREYNE,
PASTEUR DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE
DE FRANCE

Lever les yeux est valable tant pour l'affligé que pour le bourreau, tant pour celui ou celle qui souffre que pour celui ou celle qui produit le malheur.

« De même que le serpent fut élevé dans le désert par Moïse », dit l'évangile de Jean (3, 14-16). Revenons sur cet épisode pour bien comprendre ce que l'évangéliste Jean veut dire. Cette fois encore, retour à la case départ, à la case souffrance, à la case désertique : le peuple dans le désert, qui tourne en rond dans l'apprentissage de sa liberté, se retrouve entouré de serpents « brûlants », dit l'hébreu. Et il est vrai qu'il arrive, dans nos vies, que nous soyons ramenés là où ça fait mal, et pas seulement à cause des violences extérieures et subies, mais aussi lorsque montent en nous révolte, désespoir, souffrance et deuil. Et nous sommes alors, nous aussi, entourés véritablement de serpents venimeux, de serpents « brûlants ». Et le cercle de la souffrance semble inexorablement se refermer sur nous.

NE PAS TRICHER

Le serpent, l'ennemi originel pour Israël, le rampant, le tentateur premier, symbole de la peur et de toute l'angoisse humaine. Symbole ancien du Moyen-Orient de l'Antiquité, symbole ambivalent et ambigu aussi, car, à cause de sa mue et de sa peau laissée au sol, il était également, pour certains, symbole de l'immortalité. Mais ici, c'est bien de mort et de souffrance qu'il s'agit : vient alors l'humaine tentation de nier tout cela. Pourtant, Dieu commande alors à Moïse exactement le contraire : de faire un serpent de bronze et de le dresser sur une pique ; et ceux qui le regarderont seront saufs. J'y vois trois enseignements pour nous. Ce récit nous enseigne à ne pas tricher, à savoir regarder les situations en face. Il nous invite à affronter nos peurs, nos souffrances et nos deuils. Il n'est point ici question de pensée positive ou de je ne sais quelle technique de développement personnel. Moïse ne fait pas un joli « Bisounours » qu'il accroche dans les petits nuages roses de nos fantasmes de toute-puissance ou de coup

de baguette magique. Moïse fait faire une représentation de ce qui est la peur même du peuple, de ce qui est la source, l'origine même de sa souffrance, afin que nous puissions la regarder « en face » ; car c'est ainsi, et ainsi seulement, que l'on peut affronter sa peur. Et il l'élève. Le rampant se retrouve élevé dans les airs, comme arraché à sa malédiction primitive. Et nous invite par là même à lever notre regard, à voir plus loin, plus haut que le bout de notre peur, par delà et « haut »-delà de notre souffrance et de nos échecs. Élever les yeux, pas pour tricher, pas pour ne pas voir, mais pour voir plus haut, plus loin. Pour voir autrement : la vie qui s'y prend autrement, la vie encore possible, toujours promise. Et nous en sommes aussi les témoins.

AU CŒUR DU TRAGIQUE

Enfin, cela doit nous poser la question : dans l'épreuve, que regardons-nous ? Vers quoi nous tournons-nous ? Seulement vers les chaînes d'infos en continu ? Vers l'attente des lendemains qui chantent ? Non. Nous, nous pouvons et devons regarder vers la Croix, et cela dès aujourd'hui. Pour aujourd'hui. C'est-à-dire vers cette présence de l'amour au cœur même du tragique. Et laisser ainsi une fenêtre ouverte, une porte entrouverte pour que, par elle, puisse pénétrer la lumière. L'évangile de Jean nous l'affirme : regarde

à Christ et tu connaîtras l'Orient de ta marche, tu retrouveras le courage du chemin, tu auras la lumière sur ton sentier. Il est élevé pour devenir notre seul guide, notre seul signal, notre seul panneau indicateur, afin que nul ne se perde plus désormais. Pour que nous ayons la vie, tout simplement – et Jean le précisera plus loin : « Une vie en abondance. » (Jean 10, 10) Bien sûr, cela ne supprime pas la morsure des serpents, la morsure du chagrin, la morsure de l'échec, la morsure de la torture et de la souffrance. Mais nous ne sommes plus seuls, nous savons maintenant où tourner notre regard, pour l'axer désormais sur l'essentiel, afin de pouvoir reprendre souffle, reprendre notre route et nourrir ainsi notre engagement. ♦

« Ce récit nous invite à affronter nos peurs, nos souffrances et nos deuils (...), à lever notre regard (...) pour voir plus haut, plus loin. »



La source vive

Venez boire aux eaux de la source vive du Seigneur, c'est pour vous qu'elle coule ! Venez, vous tous qui avez soif et recevez à boire !

Reposez-vous à la source du Seigneur, elle est belle et pure, elle repose l'âme.

Car elle coule des lèvres du Seigneur et du cœur du Seigneur elle prend son nom.

Heureux ceux qui s'y sont abreuvés et qui ont trouvé là le repos !

Alléluia !

« Odes de Salomon »,
Au nom des pères,
florilèges de textes chrétiens
des premiers siècles,
de Pierre Prigent,
Olivétan, 2008.

Références bibliques

- Évangile Jean 3, 14-16
- Nombres 21, 4 à 9



Léguer un monde où nul ne martyrise ses semblables

La dignité en héritage

Créée en 1974, l'ACAT-France, ONG chrétienne de défense des droits humains, combat la peine de mort et la torture à travers le monde. En mémoire du Christ torturé et exécuté, catholiques, orthodoxes et protestants agissent ensemble pour qu'aucun homme ne souffre entre les mains des bourreaux.

Pour toute information • Service dons et legs

Standard 01 40 40 42 43 • relationdonateurs@acatfrance.fr



Reconnue d'utilité publique, l'ACAT-France est habilitée à recevoir legs, donations et assurances vie sans droits de succession.